

JUL 13 1965



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

1170 *th* MEETING: 9 DECEMBER 1964

ème SÉANCE: 9 DÉCEMBRE 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1170/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5).	11
Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)	11

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1170/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour.	1
Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)	11
Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)	11

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

*

*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND SEVENTIETH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 9 December 1964, at 3 p.m.

MILLE CENT SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 9 décembre 1964, à 15 heures.

President: Mr. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivia).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1170/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5).
3. Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): The provisional agenda for this meeting of the Council is contained in document S/Agenda/1170/Rev.1. If there is no objection, I shall declare the agenda adopted.

2. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation has no objection to the inclusion in the agenda of the letter received on 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia [S/6076 and Add.1-5].^{1/} However, the Soviet delegation emphatically objects to the inclusion in the agenda of the provocative question of so-called interference by some of the African States in the affairs of the Congo.

^{1/} Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for October, November and December 1964.

Président: M. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1170/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1^{er} décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5).
3. Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): L'ordre du jour provisoire de cette séance du Conseil figure au document S/Agenda/1170/Rev.1. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

2. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique n'a pas d'objection contre l'inscription à l'ordre du jour de la lettre, en date du 1^{er} décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie [S/6076 et Add.1 à 5^{1/2}]. En revanche, la délégation soviétique s'oppose énergiquement à l'inscription à l'ordre du jour de la question — pure provocation

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964.

3. It is perfectly obvious that this issue has been raised as an ill-contrived manoeuvre designed to distract attention from the armed intervention by the Western Powers in the Congo. The essence of the question with which the Security Council has to deal is that aggression has been committed against the Congo by the colonizers, who have in the most blatant way trampled on the principles of the United Nations Charter and flagrantly violated the national sovereignty of the Congo.

4. No procedural manoeuvres or tricks can help the instigators of this bloody adventure in the Congo to escape responsibility for this shameful act of armed intervention committed against the Congolese people. This joint action by the colonizers in the Congo constitutes aggression against the Congo in violation of the principles of the United Nations Charter and of the rules of international law. This flagrant interference by the imperialists in the affairs of the Congo is a challenge hurled at the African States, which has created a threat to the peace and security of the African countries—and not to African countries only.

5. That is why the Security Council must proceed without any delay to consider precisely this problem, and no other.

6. The Soviet delegation considers that it is the duty of the Security Council decisively to defeat the attempts of the colonizers and their puppets to substitute, for the discussion of an urgent and important question of armed intervention by NATO countries in the domestic affairs of the Congo, provocative slander having nothing to do with the interests of the Congolese people.

7. The Soviet delegation proceeds from the standpoint that the Security Council is bound to give due attention to the letter from twenty-two African and Asian States Members of the United Nations, and to consider immediately the question of the threat to peace and security which has risen in connexion with the armed intervention by Belgium, the United States and the United Kingdom in the Congo.

8. Mr. STEVENSON (United States of America): I assume that the Council is proceeding under rule 9 of its provisional rules of procedure, which relates to the adoption of the agenda.

9. I can hardly say that I am surprised by the statement that we have just heard from the representative of the Soviet Union. But I would take the liberty of pointing out that a complaint has been brought to this Council by certain African States, a complaint alleging that the United States and Belgium have intervened militarily in the Congo. The Members who have brought that complaint ignore in their memorandum the fact that the action taken by the United States and by Belgium was purely and simply a rescue mission, authorized in advance by the legally constituted Government of the Congo. And yet now certain members of the Security Council seek to prevent the Council from considering a complaint by the

— de la prétendue intervention de certains Etats africains dans les affaires du Congo.

3. De toute évidence, le fait de poser cette question constitue une manoeuvre grossière, destinée à détourner l'attention de l'intervention armée des puissances occidentales au Congo. Le fond de la question que le Conseil est appelé à examiner, c'est que le Congo subit l'agression des colonialistes, qui ont, de la façon la plus provocante, foulé aux pieds les principes de la Charte des Nations Unies et violé grossièrement la souveraineté nationale du Congo.

4. Aucune manoeuvre de procédure, aucun artifice ne permettra aux promoteurs de cette aventure sanglante au Congo de se soustraire à la responsabilité qu'ils ont encourue par cet acte honteux d'intervention armée contre le peuple congolais. Il est de fait que l'action conjointe des colonialistes au Congo constitue une agression contre le Congo, contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. Il est de fait que l'ingérence grossière des impérialistes dans les affaires du Congo est un défi lancé aux Etats d'Afrique et constitue une menace contre la paix et la sécurité des pays d'Afrique, et pas seulement des pays d'Afrique.

5. Voilà pourquoi c'est précisément de cette question, et non pas de quelque autre, que le Conseil de sécurité doit s'occuper sans délai.

6. De l'avis de la délégation soviétique, le devoir du Conseil de sécurité est de repousser avec la dernière énergie les tentatives que font les colonialistes et leurs marionnettes pour remplacer l'examen de la question, urgente et importante, de l'intervention armée des pays membres de l'OTAN dans les affaires intérieures du Congo, par des chicanes et des provocations qui n'ont rien de commun avec les intérêts du peuple congolais.

7. La délégation soviétique considère que le Conseil de sécurité est tenu de faire droit à la demande des 21 Etats d'Afrique et d'Asie, Membres de l'ONU, et d'examiner immédiatement la question de la menace à la paix et à la sécurité créée par l'intervention armée de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni au Congo.

8. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je présume que le Conseil agit en vertu de l'article 9 de son règlement intérieur provisoire, qui traite de l'adoption de l'ordre du jour.

9. Je ne peux guère me dire surpris par la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union soviétique. Mais je me permets de rappeler qu'une plainte a été présentée au Conseil par certains Etats africains, alléguant une intervention militaire des Etats-Unis d'Amérique et de la Belgique au Congo. Les Membres de l'Organisation qui ont présenté cette plainte méconnaissent, dans leur mémorandum, le fait que l'action entreprise par les Etats-Unis et la Belgique était purement et simplement une mission de secours, autorisée d'avance par le Gouvernement légitimement constitué du Congo. Et pourtant, certains membres du Conseil de sécurité cherchent maintenant à empêcher le Conseil d'examiner une plainte du Gouverne-

Government of the Congo itself against some of those States for their intervention in the internal affairs of the Congo.

10. I must say that I find even the assertion of that position almost incredible: that this Council should be asked to agree to hear a complaint against those who have not intervened in the Congo, while refusing to hear the Government of the country itself against those who by their own admission have intervened.

11. I can only surmise that the Soviet Union, which has already been reported to be resupplying those who aid the rebels, is seeking in this way to protect itself from a disclosure of the facts in this sorry situation. The question, the representative of the Soviet Union says, is provocative action against the Congo. I agree—and the provocative action by the rebels, aided and abetted by complainants in this very room, is proceeding day by day.

12. I would suggest that the Security Council should proceed to hear the two complaints as a whole.

13. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): In considering the adoption of its agenda, the Security Council must consider the true facts and bear them in mind; it must also think of its dignity. This is the situation before us: twenty-two States Members of our Organization have asked us to give urgent consideration to certain irrefutable and deplorable facts. The issue is armed intervention, on the part of certain States, in the internal affairs of the Congo, intervention which has deeply shocked the peoples of the whole African continent. That intervention, which my delegation, in the General Assembly, has just termed collective colonialist intervention by the NATO Powers, is a fact which no one in this chamber, no one around this table, can question.

14. On the other hand, the letter in document S/6096^{2/} merely contains obviously hypothetical, not to say fictitious, assertions.

15. It seems to our delegation that to consider the rather fictitious assertions submitted in document S/6096 would serve only to obscure the facts and to weaken the authority both of the Security Council and of the United Nations itself.

16. Therefore the Czechoslovak delegation is firmly opposed to the inclusion of the letter dated 9 December 1964 [S/6096], in the Security Council's agenda; and we request the Council to proceed forthwith to the consideration of the letter submitted by twenty-two States Members of our Organization, asking us to give our urgent attention to the armed intervention by certain States in the internal affairs of the Congo.

17. Lord CARADON (United Kingdom): I hesitate to intervene on a question of procedure when I am a new member of the Council. However, I have heard what has been said, and it seems to me that there is one overriding fact which none of us can possibly

ment du Congo lui-même contre certains de ces Etats pour leur intervention dans les affaires intérieures du Congo.

10. J'avoue que le simple énoncé de cette position me paraît presque incroyable. Il me semble inimaginable que le Conseil soit invité à examiner une plainte portée contre ceux qui ne sont pas intervenus au Congo, tandis qu'il se refuserait à examiner la plainte du gouvernement de ce pays contre ceux qui, de leur propre aveu, sont intervenus.

11. Je ne puis que supposer que l'Union soviétique, dont on nous a déjà dit qu'elle rééquipait ceux qui aident les rebelles au Congo, cherche ainsi à empêcher que la lumière ne se fasse à propos de cette situation navrante. Pour le représentant de l'Union soviétique, il y a une provocation contre le Congo. Je suis d'accord: une provocation de la part des rebelles, aidés et appuyés par ceux qui se plaignent ici même, se poursuit jour après jour.

12. Je suggère que le Conseil de sécurité considère les deux plaintes comme constituant un tout.

13. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): Lorsqu'il examine la question de l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil de sécurité doit tenir compte des faits réels et les examiner; il doit tenir compte aussi de sa propre dignité. La situation devant laquelle nous nous trouvons est la suivante: 22 Etats Membres de notre organisation nous demandent d'examiner d'urgence certains faits incontestables aussi bien que déplorables. Il s'agit de l'intervention armée, par certains Etats, dans les affaires intérieures du Congo, intervention qui a profondément ébranlé la conscience des peuples de tout le continent africain. Cette intervention, que ma délégation vient de qualifier, à l'Assemblée générale, d'intervention collective colonialiste de la part des puissances membres de l'OTAN, est un fait que personne dans cette salle, que personne autour de cette table, ne peut mettre en question.

14. Par contre, ce que l'on nous propose dans la lettre figurant au document S/6096^{2/} ne représente que certaines assertions dont le caractère hypothétique, sinon fictif, est évident.

15. Il apparaît à notre délégation que l'examen des assertions d'ordre plutôt fictif soumises dans le document S/6096 ne ferait qu'affaiblir les faits et que diminuer l'autorité du Conseil de sécurité aussi bien que celle de l'Organisation des Nations Unies.

16. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque s'oppose énergiquement à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de la lettre en date du 9 décembre 1964 [S/6096] et demande que le Conseil procède d'urgence à l'examen de la lettre adressée par 22 Etats Membres de notre organisation nous priant de nous préoccuper, à titre de question urgente, de l'intervention armée de quelques Etats dans les affaires intérieures du Congo.

17. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: J'hésite à prendre la parole sur une question de procédure alors que je suis nouveau venu au Conseil de sécurité. Cependant, après avoir entendu ce qui a été dit, un fait essentiel me paraît incon-

^{2/} Ibid.

^{2/} Ibid.

dispute. That is that the situation in the Congo is both urgent and dangerous. I should have thought that it would be well for this Council to spend little time on questions of procedure but to proceed to consider the whole question—and surely it should be the whole question before us.

18. In the memorandum attached to the letter addressed to us on 1 December 1964 [S/6076] by a number of States we see in paragraph 7:

"Appeals strongly to all Powers at present intervening in the internal affairs of the Democratic Republic of the Congo to cease their interference".

We then received a letter from the Government of the Democratic Republic of the Congo referring specifically to that point. It seems to me that it would be impossible for us to consider adequately the very request of the States that made the original proposal to us, without examining the subsequent complaint of the Government of the Democratic Republic of the Congo itself.

19. At this stage of our proceedings when we are considering solely a matter of procedure, I should have thought that all of us would wish not to pick and choose or to prejudge or prejudice the matter—or indeed to enter into the substance at this stage when we are dealing with a question of procedure—but should agree to go forward to consider both the letters before us and indeed the whole question before us, including both the complaints which have been made. Therefore I would strongly urge that we should consider both the letters which have been presented to us.

20. Mr. SIDI BABA (Morocco) (translated from French): The discussion now under way concerning a question of procedure, which has already revealed the complexity of the problem we shall have to consider during the coming days, impels me to make a few remarks.

21. To begin with, the Moroccan delegation is not in the habit of making a priori objections to any complaint submitted to the Council, even if that complaint comes from a most questionable source.

22. As my delegation sees it, the problem is this: for some days, we have had before us a request by a number of States Members of the United Nations to convene the Security Council as a matter of urgency. So far, no member of the Council has made any objection to that request for a meeting, and on that basis the President, after holding the usual consultations, decided to convene the Security Council today.

23. We feel that the second item on the provisional agenda does not require any comment. We can be glad of that, since it is always desirable for the Security Council to discuss an agenda item to which there is no major objection, especially on the part of some States members of the Council.

testable: c'est que la situation au Congo est dangereuse et exige d'urgence une solution. J'aurais cru bon, pour ma part, que le Conseil ne s'attarde pas à des questions de procédure et aborde immédiatement l'examen de la question dans son ensemble, car il n'est pas douteux que c'est de la question congolaise tout entière que nous sommes saisis.

18. Dans le mémoire annexé à la lettre qui nous a été adressée le 1^{er} décembre 1964 par un certain nombre d'Etats [S/6076], nous lisons au paragraphe 7:

"Lance un appel énergique à toutes les puissances qui interviennent à l'heure actuelle dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo pour qu'elles mettent un terme à leur ingérence".

Le Conseil a ensuite reçu une lettre du Gouvernement de la République démocratique du Congo traitant précisément de ce même point. Il nous serait, je crois, impossible de bien étudier la demande même des Etats qui ont formulé la proposition initiale sans examiner également la plainte que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a présentée ensuite.

19. A ce stade de notre discussion, où il ne s'agit encore que d'un point de procédure, j'aurais pensé que nous voudrions tous éviter de prendre parti, de préjuger l'affaire, bref d'aborder déjà le fond du problème, et qu'au lieu de cela nous conviendrions plutôt de passer à l'examen de l'une et l'autre des lettres dont nous sommes saisis et, en fait, de la question prise dans son ensemble, notamment des deux plaintes qui ont été formulées. C'est pourquoi j'insiste très vivement pour que nous examinions les deux lettres qui nous ont été soumises.

20. M. SIDI BABA (Maroc): La discussion qui s'instaure actuellement au sujet d'une question de procédure et qui a déjà révélé la complexité du problème que nous aurons à examiner durant les jours qui viennent m'oblige à formuler quelques remarques.

21. Tout d'abord, il n'est pas dans les habitudes de la délégation marocaine de formuler à priori des objections à l'égard d'une plainte quelconque déposée devant le Conseil, même si cette plainte émane de la source la plus contestable.

22. Pour ma délégation, le problème est le suivant. Nous sommes saisis, depuis quelques jours, d'une demande en vue de réunir d'urgence le Conseil de sécurité, demande adressée par un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Jusqu'ici, aucun des membres du Conseil n'a formulé d'objections contre cette demande de réunion et c'est en se fondant sur ce fait que le Président, après avoir procédé aux consultations d'usage, a décidé de convoquer le Conseil de sécurité pour la séance d'aujourd'hui.

23. Nous estimons que le deuxième point de l'ordre du jour provisoire ne fait l'objet d'aucune remarque. Nous pouvons nous en féliciter, car il est toujours souhaitable que le Conseil de sécurité examine un point de l'ordre du jour sur lequel il n'existe pas d'objection majeure, surtout de la part d'un certain nombre d'Etats membres du Conseil.

24. As regards the third item on the provisional agenda—the letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council—my delegation considers it to be a reaction to the request for a Security Council meeting. As such, it may be desirable for us to reach agreement on whether or not our discussion should include that item of the agenda, the more so that the Government of the Democratic Republic of the Congo will surely have every opportunity to make its views heard and expound whatever complaints it may wish to make against some African States.

25. However, when I perused the text of the letter in question, I could not help observing that it was not a complaint, submitted in good and due form, against a given State, but merely a few items from newspaper sources which constituted the basis for the request for a Security Council meeting contained in that letter. The text refers to press reports attributing statements to a prominent African which, in my delegation's opinion, it would have been wiser to verify and authenticate officially. Also, in referring to some reports, the text repeatedly uses the conditional mood.

26. In our opinion, in view of the important part it plays in the maintenance of international peace and security, the Security Council should only consider problems concerning which precise information has been submitted and affirmed.

27. My delegation therefore finds it somewhat difficult to make a favourable judgement concerning a procedural decision on the third item of the agenda.

28. I should also like to say that the observations made by my delegation at this juncture do not in any way prejudice our basic position, which we will set out at a later stage.

29. But I consider that the request for a Security Council meeting in the letter of 9 December is nothing more than a reaction to the initiative taken by the signatories of the original request for a meeting; the Security Council has already accepted that request, and it is because of it that we are now examining this problem.

30. In conclusion, I wish to make it clear that my delegation is not in a position to take a truly objective and well-founded stand on the third item on the agenda before us.

31. Mr. LEITAO DA CUNHA (Brazil) (translated from French): Without wishing to join in the procedural debate, I feel that perhaps we ought to consider the needs of the moment, the urgent need to take up a very serious problem. As the speakers who preceded me remarked, the question at issue here is the question of the Congo, and of complaints of foreign intervention. These complaints, whether

24. Pour ce qui est du troisième point de l'ordre du jour provisoire, à savoir la lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo, ma délégation considère qu'il s'agit là d'une réaction suscitée par la demande de réunion du Conseil de sécurité. En tant que telle, il est peut-être souhaitable que nous puissions nous mettre d'accord sur le caractère, opportun ou non, d'une discussion englobant ce point de l'ordre du jour, et cela d'autant plus que le Gouvernement de la République démocratique du Congo aura certainement toute latitude pour faire entendre son point de vue et développer les reproches qu'il peut avoir à formuler à l'égard d'un certain nombre d'Etats africains.

25. Mais, lorsque j'ai pris connaissance du texte de la lettre en question, je n'ai pu m'empêcher de constater qu'il n'y a pas là une plainte déposée en bonne et due forme contre tel ou tel Etat; il s'agit tout simplement d'un certain nombre d'informations de source journalistique constituant la base de la demande de réunion du Conseil de sécurité formulée dans cette lettre. Ce texte se réfère à des renseignements de presse attribuant à telle personnalité africaine des propos qu'il aurait été, de l'avis de ma délégation, plus sage de vérifier et d'authentifier sur le plan officiel. Ce texte fait également état de certaines informations en employant d'une façon constante le conditionnel.

26. A notre sens, le Conseil de sécurité ne devrait, étant donné son importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, être saisi que d'un problème au sujet duquel des données précises sont avancées et affirmées.

27. C'est pourquoi ma délégation éprouve quelque difficulté à porter un jugement de valeur favorable à une décision de procédure concernant le troisième point de l'ordre du jour.

28. Je tiens à dire, à cette occasion, que ces remarques que ma délégation formule en la circonstance ne préjugent en rien la position de fond que nous aurons à expliquer à une étape ultérieure.

29. Mais je considère que la demande de réunion du Conseil de sécurité contenue dans la lettre du 9 décembre ne peut avoir d'autre caractère que celui d'une réaction par rapport à l'initiative des signataires de la demande de réunion que le Conseil de sécurité avait déjà acceptée et en vertu de laquelle nous sommes actuellement en train de nous pencher sur ce problème.

30. Pour terminer, je précise que ma délégation n'est pas en mesure de se prononcer d'une manière réellement objective et satisfaisante en ce qui concerne le troisième point de l'ordre du jour qui nous est soumis.

31. M. LEITAO DA CUNHA (Brésil): Il me semble, sans vouloir entrer dans le débat de procédure, que nous devrions peut-être considérer les besoins du moment, c'est-à-dire l'urgence qu'il y a d'examiner un problème très grave en soi. Ainsi que l'ont relevé les orateurs qui m'ont précédé, la question dont il s'agit ici est celle du Congo, celle de plaintes dirigées contre des interventions étrangères. Que ces plaintes

made by one side or the other, refer to the same subject, namely, the Congo and foreign intervention in the Congo. From the standpoint of ordinary common sense, it seems to me that the two items on the agenda are inseparable, and I venture to suggest that the Council should approve the provisional agenda as circulated by the President.

32. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): Without prejudice to the Ivory Coast's position on whether it is advisable to call a meeting of the Security Council on this problem, I should like to say a few words in the discussion now in progress concerning the agenda. My delegation considers that we should have abided by the usual procedure followed by the Security Council in such matters. Originally, on 1 December 1964, we were presented with a letter requesting that the Council should be convened, and stressing the urgency of that request. The President of the Council then, as is customary, consulted members of the Council, not on the merits of the complaint, but on the date to be set for the Council meeting. Following those consultations, and as a result of the complaint contained in the letter dated 1 December 1964, the date of the meeting was set for today.

33. Before today's meeting, which was called as a result of the letter in question, we were not aware of the existence of another complaint; and some delegations, including my own, found the Congolese Government's letter on the Council table only a short time ago. The Government of the Congo, too, requests an urgent meeting of the Security Council. Here again, the members of the Council have not been called upon to discuss the merits of the complaint, for the Congolese Government has every right to present such a request, as have the twenty-one States which asked for the current meeting. Accordingly, what we must do is to set the date for a meeting to consider this second complaint; it would be standard procedure for the President to hold the usual consultations in this regard. In the course of those consultations, members of the Council might well come to think that both complaints have some bearing on the substance of the problem, and we could then determine how the agenda for another meeting of the Council should be worded. By that I mean that during a future meeting of the Council, perhaps this new item could be linked to the first item of the agenda, or else we might decide to hold a separate meeting to consider the second complaint.

34. The normal procedure, then, would have been prior consultation of members of the Council, according to the President's customary practice, before we were asked to adopt the agenda.

35. The delegation of the Ivory Coast thus considers that at the 1170th meeting of the Council—that is, the meeting now in progress—we could begin the debate on the first two agenda items only, namely: (1) adoption of the agenda and (2) the letter dated 1 December 1964 from the representatives of twenty-

soient formulées d'un côté ou de l'autre, elles se rapportent toutes deux au même sujet, c'est-à-dire au Congo et à l'intervention étrangère au Congo. Du simple point de vue du bon sens, il me semble donc que les deux points de l'ordre du jour sont inséparables, et je voudrais me permettre de suggérer au Conseil qu'il approuve l'ordre du jour provisoire tel que le Président nous l'a fait distribuer.

32. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Sans préjuger pour autant la position de la Côte-d'Ivoire sur l'opportunité d'une réunion du Conseil de sécurité pour examiner ce problème, je voudrais dire un mot dans la discussion qui s'est ouverte au sujet de l'ordre du jour. La délégation de la Côte-d'Ivoire estime que nous aurions dû nous en tenir aux habitudes qui sont celles du Conseil de sécurité en semblable matière. Nous étions saisis à l'origine, et depuis le 1er décembre 1964, d'une lettre demandant la convocation du Conseil, en insistant sur le caractère d'urgence de cette demande. Le Président du Conseil a alors, comme il est d'usage de le faire, consulté les membres du Conseil non pas sur le bien-fondé de la plainte, mais sur la date à arrêter pour la réunion du Conseil. C'est à la suite de ces consultations qu'a été fixée la date de la séance d'aujourd'hui, résultant de la plainte contenue dans la lettre qui nous a été adressée le 1er décembre dernier.

33. Avant la réunion d'aujourd'hui, découlant donc de la lettre en question, nous n'étions pas au courant de l'existence d'une autre plainte, et certaines délégations, dont la mienne, n'ont trouvé la lettre du Gouvernement du Congo que tout à l'heure, sur la table du Conseil. Le Gouvernement du Congo demande, lui aussi, une convocation d'urgence du Conseil de sécurité. Là encore, les membres du Conseil ne sont pas appelés à discuter du bien-fondé de la plainte, car le Gouvernement du Congo a parfaitement le droit, tout comme les 22 Etats qui ont réclamé la réunion actuelle du Conseil, de présenter une telle demande. Ce qu'il nous appartient de fixer, par conséquent, c'est la date de la séance devant porter sur cette deuxième plainte et il semblerait normal que le Président procède aux consultations habituelles à ce sujet. Au cours de ces consultations, il apparaîtrait peut-être aux membres du Conseil que les deux plaintes ont toutes deux une certaine connexion avec l'objet du problème, et nous pourrions alors voir quel libellé pourrait prendre l'ordre du jour d'une autre séance du Conseil. J'entends par là que, au cours d'une réunion ultérieure du Conseil, on pourrait peut-être adjoindre ce nouveau point au premier point inscrit, ou au contraire décider de tenir une séance séparée pour cette deuxième plainte.

34. La procédure normale, donc, aurait été une consultation préalable des membres du Conseil, selon les formes qu'utilise d'ordinaire la présidence, avant que nous ayons à nous prononcer sur l'ordre du jour.

35. La délégation de la Côte-d'Ivoire pense par conséquent que la 1170ème séance du Conseil, c'est-à-dire celle qui est actuellement convoquée, pourrait entamer le débat sur l'ordre du jour limité aux deux premiers points inscrits, à savoir: 1) adoption de l'ordre du jour et 2) lettre, en date du 1er décembre

one countries addressed to the President of the Security Council [S/6076 and Add.1-5].

36. The PRESIDENT (translated from Spanish): Before calling upon the representative of France, I should like to clarify a procedural matter. The provisional agenda for this meeting was drawn up, in accordance with rule 7 of our provisional rules of procedure, by the Secretary-General and approved by the Security Council. At this stage, we are complying with rule 9 of the provisional rules of procedure, which states: "The first item of the provisional agenda for each meeting of the Security Council shall be the adoption of the agenda". We are, therefore, precisely at the stage referred to by the representative of the Ivory Coast. The Security Council is discussing whether or not it accepts the agenda specifically designated as "provisional".

37. I should also like to point out that if the Secretariat had included in the agenda only the letter from the group of African States without including the other, we should be confronted with the same problem because the other side would be requesting the inclusion of the letter from the Democratic Republic of the Congo. Consequently, as President of this body, I am glad to state that we have proceeded, in dealing with this difficult matter, with due objectivity.

38. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The French delegation feels it would be somewhat odd to refuse to include a communication bearing on a problem which several other countries have asked us to examine. Moreover, I think it would be best to bring this procedural discussion to a speedy conclusion. Arguments, certainly most interesting arguments, have been brought forward; but we will have an opportunity to listen to them when we debate the substance of the question. The present discussion runs the risk of duplicating the one for which we have met and which, in my delegation's view, should begin without further delay.

39. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): We should like to exercise our right of reply. A few minutes ago the Soviet delegation expressed its objection to the inclusion in the agenda of the question raised by the Tshombé régime, pointing out that this was nothing but a thinly disguised provocative manoeuvre—initiated, moreover, very belatedly.

40. In the statement which the United States representative made—from a text, as it seemed to us, prepared in advance and prior to our own statement here: in itself a very interesting point—Ambassador Stevenson graphically confirmed the flimsiness of this piece of slander.

41. As was to be expected, the United States representative, attempting to distract attention from the real issue—the armed intervention by NATO countries in the affairs of the Congo—launched an attack upon the African States and the Soviet Union. But the flimsiness of all the insinuations which the United States representative thought it fit and permissible to make here in this connexion is so patent and

1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 22 pays [S/6076 et Add.1 à 5].

36. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Avant de donner la parole au représentant de la France, je voudrais apporter un éclaircissement quant à la procédure. L'ordre du jour provisoire de la présente séance a été établi, comme le prévoit l'article 7 de notre règlement intérieur provisoire, par le Secrétaire général et approuvé par le Conseil de sécurité. Ce que nous faisons en ce moment, c'est appliquer l'article 9 du règlement intérieur provisoire, qui est ainsi conçu: "Le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil de sécurité est l'adoption de l'ordre du jour." Nous en sommes donc exactement au point dont parlait le représentant de la Côte-d'Ivoire. Le Conseil de sécurité est en train de délibérer pour savoir s'il adoptera ou non l'ordre du jour appelé, précisément, provisoire.

37. Je me permets, en outre, de faire remarquer aux membres de Conseil que si le Secrétaire général n'avait inscrit à l'ordre du jour que la lettre émanant du groupe des Etats africains, sans y porter l'autre lettre, nous serions aux prises avec le même problème, car l'autre partie réclamerait l'inscription de la lettre émanant de la République démocratique du Congo. Je suis donc heureux de pouvoir dire, en tant que Président du Conseil, que nous avons agi avec toute l'équité que requiert cette situation délicate.

38. M. SEYDOUX (France): Il paraîtrait quelque peu étrange à la délégation française de refuser l'inscription d'une communication concernant un problème dont plusieurs autres pays ont demandé qu'il soit examiné. Il me semble d'ailleurs qu'il serait souhaitable que l'on mette assez rapidement fin à cette discussion de procédure où sont avancés des arguments, certes fort intéressants, mais que l'on aura l'occasion d'écouter lorsqu'on en viendra au débat sur le fond. Le débat actuel risque donc fort de faire double emploi avec celui pour lequel nous sommes réunis et qui, de l'avis de ma délégation, doit être abordé sans plus tarder.

39. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique exerce son droit de réponse. Elle vient de se prononcer contre l'inscription à l'ordre du jour de la question présentée par le régime de Tshombé, en montrant qu'il ne s'agit là que d'une manoeuvre de provocation mal déguisée et survenant, d'ailleurs, avec beaucoup de retard.

40. Par sa déclaration — qu'il a faite, me semble-t-il, d'après un texte préparé dès avant notre intervention, ce qui ne laisse pas d'être très intéressant —, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a confirmé le caractère peu reluisant de cette machination.

41. Comme il fallait s'y attendre, le représentant des Etats-Unis, voulant détourner l'attention du Conseil du fond de la question — c'est-à-dire de l'intervention armée des pays membres de l'OTAN dans les affaires intérieures du Congo —, s'est lancé dans une diatribe contre des Etats africains et l'Union soviétique. Pour ce qui est des diverses insinuations que le représentant des Etats-Unis a cru bon de faire

laughable that there is hardly any need to refute such nonsense.

42. As for the United States representative's attempts to depict the armed intervention by the Western Powers against the Congo as a so-called humanitarian action or rescue operation, it should be said that even cynicism must have its limits. In any case, the representatives of the African States which have raised the question of the aggressive actions taken by NATO countries against the Congo are of all people best placed to have more and better information about the real state of affairs in the Congo. They will undoubtedly have something to say on that score.

43. It is also not surprising that the United Kingdom representative should have given, here, complacent support to the United States representative since, as we all know, the United Kingdom has already given a different kind of support to the United States outside the walls of this building by placing Ascension Island at its disposal as a spring-board for the commission of armed aggression.

44. What I have said shows how legitimate and well-founded is the position of the Soviet delegation, which will vote against the provocative question which the Tshombé régime is trying to raise.

45. Mr. STEVENSON (United States of America): I regret the necessity of being obliged to address another word to this matter of procedure. On the question of timing, however, which was raised by the representative of the Ivory Coast, I should like to point out that this Council has on many occasions adopted a provisional agenda which has contained items proposed for inscription within a matter of only hours before the meeting concerned. I was called back to New York from a vacation last summer, and I have occasion to remember very well that we met in this Council on an evening in August to adopt an agenda which included two letters dated 8 August, one from the representative of Turkey and the other from the representative of Cyprus, and the day we met was 8 August [1142nd meeting].

46. Going further back, I recall a meeting of this Council in October 1962 [1022nd meeting], when the agenda which was adopted contained three letters, two of which had been submitted the previous day and the other the same day. Then, again, in 1958 this Council met on 17 July to consider an agenda comprising two letters, one dated 22 May from the representative of Lebanon and the other dated the same day, 17 July, from the representative of Jordan [831st meeting].

47. I, therefore, see nothing abnormal on the basis of our precedents, in the procedures proposed by the Secretariat in connexion with the adoption of this agenda.

48. I shall overlook the characterisation by my colleague, Mr. Fedorenko, of my suggestion that we consider the two complaints of intervention simultaneously as ridiculous and as nonsense, —I shall not be as uncharitable about his remarks. As to whether

à ce propos, elles sont si peu fondées et d'un ridicule si patent qu'il n'est guère besoin de les réfuter.

42. Quant à présenter, comme mon distingué collègue des Etats-Unis a tenté de le faire, l'intervention armée des puissances occidentales contre le Congo comme un acte humanitaire ou comme une opération de sauvetage, je dois dire que même le cynisme a ses limites. Quoi qu'il en soit, les représentants des pays d'Afrique qui ont pris l'initiative de poser la question des actes d'agression commis par les pays membres de l'OTAN contre le Congo sont en mesure de connaître, mieux que quiconque, la situation réelle au Congo. Ils auront leur mot à dire à ce sujet, dans la suite du débat.

43. Nous n'avons pas été surpris non plus de voir le représentant du Royaume-Uni prêter un appui complaisant au représentant des Etats-Unis; on sait, en effet, qu'en dehors de cette enceinte le Royaume-Uni avait déjà rendu aux Etats-Unis un service d'un autre genre, en mettant à leur disposition l'île de l'Ascension comme base de départ de l'agression armée.

44. Ces considérations montrent le bien-fondé de l'attitude de la délégation soviétique, qui a l'intention de voter contre la provocation que constitue la question présentée par le régime de Tshombé.

45. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je suis obligé, à regret, de dire encore quelques mots relatifs à ce point de procédure. Pour ce qui est de la question de chronologie évoquée par le représentant de la Côte-d'Ivoire, je voudrais faire remarquer que le Conseil de sécurité a adopté, à bien des reprises, un ordre du jour provisoire qui comportait des questions dont l'inscription avait été proposée quelques heures à peine avant la séance à laquelle ces affaires devaient être discutées. En particulier, j'ai été rappelé à New York l'été dernier, alors que j'étais en vacances, et je me souviens donc très bien que nous nous sommes réunis un soir d'août pour adopter un ordre du jour qui comportait deux lettres datées du 8 août, l'une émanant du représentant de la Turquie et l'autre du représentant de Chypre, et que la date de cette réunion [1142ème séance] était précisément le 8 août.

46. Remontant plus loin encore, je me souviens d'une réunion du Conseil [1022ème séance], tenue en octobre 1962, où a été adopté un ordre du jour qui comportait l'examen de trois lettres, dont deux étaient datées du jour précédent, et la troisième du jour même. Autre exemple, le Conseil s'est réuni le 17 juillet 1958 [831ème séance], ayant à son ordre du jour deux lettres, l'une du représentant du Liban, datée du 22 mai, et l'autre du représentant de la Jordanie, datée du 17 juillet même.

47. Compte tenu des précédents, je ne vois donc rien d'anormal à la procédure suggérée par le Secrétariat quant à l'adoption de l'ordre du jour.

48. Je passerai outre à ce qu'a dit mon collègue, M. Fedorenko, de ma suggestion d'examiner simultanément les deux plaintes, suggestion qu'il a qualifiée de ridicule et d'absurde; je ne serai pas aussi peu charitable à l'égard de ses propres remarques.

the request of the Congo is a thinly disguised, to use his words, and belated manoeuvre, I would point out that the request of the Government of the Congo is by far the most timely item on our agenda, because that intervention is the only intervention in the affairs of the Congo and it is going on at this moment.

49. The tradition of this Council is to give wide latitude to all Members to express their views, and surely no one will be called upon to comment on the third item of our agenda this afternoon if he does not wish to do so.

50. I submit that there are before us two complaints of intervention. That is the only subject on our agenda. There are ample precedents for this, and I see no reason for any further delay in the proceedings of this Council in the adoption of this agenda.

51. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): I think we have now reached the point when we can take a decision, and the delegation of the Ivory Coast believes it should give a brief explanation of its position; in particular, we would state that this position does not in any way prejudice the decision on the substance of the matter.

52. The cases just cited by the United States representative are correct. Some of them occurred before the Ivory Coast was a member of the Security Council, but in regard to the cases which arose since the Ivory Coast has been in the Council, it seems to me, if I remember rightly, that there was unanimity concerning the agenda. Thus, when there is unanimity the Council can decide on the wording of an agenda item or on the manner of dealing with that item.

53. The delegation of the Ivory Coast, however, still believes that, when the Council is divided on the question of the adoption of the agenda, it should have recourse to the rules of procedure. I think this is the only way in which the matter can be settled.

54. My delegation recalls that rule 7 of the provisional rules of procedure, which has been invoked, states: "Only items which have been brought to the attention of the representatives on the Security Council in accordance with rule 6 ..." And rule 6 states: "The Secretary-General shall immediately bring to the attention of all representatives on the Security Council all communications from States ..."

55. Between the words "have been brought" and the word "immediately", there is a time sequence. In the present instance, both documents—the letter and the provisional agenda on this matter—seem to have been circulated to us at the same time.

56. As this is a problem which has aroused considerable feeling, the delegation of the Ivory Coast believes, as always, that such a question can be only decided by strict application of the rules, and this belief determines our position, which will in no

Quant à la question de savoir si la demande présentée par le Congo est une manœuvre mal déguisée et survenant avec beaucoup de retard — pour reprendre les termes mêmes de M. Fedorenko —, je signalerai que la requête du Gouvernement congolais est de beaucoup le point le plus opportun de notre ordre du jour, car l'intervention dont elle parle est la seule intervention dans les affaires du Congo et elle se poursuit à l'heure actuelle.

49. Ce Conseil a pour usage d'accorder à tous les membres la plus grande latitude pour l'expression de leur opinion, et assurément personne ne sera appelé à prendre la parole au sujet du troisième point de l'ordre du jour de cet après-midi s'il ne le désire pas.

50. Nous nous trouvons en présence de deux plaintes pour intervention. C'est la seule question qui figure à notre ordre du jour. Les précédents sont nombreux et je ne vois aucune raison de retarder davantage nos débats sur l'adoption de cet ordre du jour.

51. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Je crois qu'au point où nous en sommes maintenant nous allons prendre une décision, et la délégation de la Côte-d'Ivoire croit devoir expliquer très brièvement sa position; elle tient surtout à dire que cette position ne préjuge absolument en rien la décision sur le fond.

52. Les cas que vient de nous citer le représentant des Etats-Unis sont exacts. Pour certains d'entre eux, la Côte-d'Ivoire n'était pas encore membre du Conseil mais, en ce qui concerne les cas qui se sont produits lorsque la Côte-d'Ivoire était au Conseil, il me semble — si mes souvenirs sont exacts — que l'unanimité s'est faite sur l'ordre du jour. En conséquence, en cas d'unanimité, le Conseil peut prendre une décision quant à la manière d'inscrire une question à son ordre du jour, ou quant à la façon d'aborder cette question.

53. Mais la délégation de la Côte-d'Ivoire continue de penser que, lorsque le Conseil est divisé sur la question de l'ordre du jour, il faut en revenir au règlement. Cela seul, me semble-t-il, peut nous départager.

54. La délégation de la Côte-d'Ivoire rappelle que, aux termes de l'article 7 du règlement intérieur provisoire qui a été invoqué, "il ne peut être inscrit à l'ordre du jour provisoire que les questions qui ont été portées à la connaissance des représentants du Conseil de sécurité, conformément à l'article 6 ..." Et l'article 6 dit que "le Secrétaire général porte immédiatement à la connaissance de tous les représentants au Conseil de sécurité toutes les communications émanant d'Etats ..."

55. Entre les mots "ont été portées" et le mot "immédiatement", il y a une question d'antériorité. Or, il nous semble que les textes — la lettre et l'ordre du jour provisoire concernant cette question — nous ont été distribués en même temps.

56. Etant donné qu'il s'agit là d'un problème qui soulève bien des passions, la délégation de la Côte-d'Ivoire croit — comme elle l'a toujours cru — que ces questions ne peuvent être tranchées que dans la rigueur juridique. C'est en fonction de cette conviction que

way prejudice the basic question submitted for our consideration.

57. Lord CARADON (United Kingdom): I wish to say merely one word of reply to the representative of the Soviet Union. I do not consider that the present is the right time to make accusations or counter-accusations, or even to reply to accusations. Under the cover of a procedural discussion my distinguished friend on my right has made an accusation against my country. I do not accept that accusation. This, however, is not the time to deal with it; it should be dealt with if it is raised again at a later time.

58. I think it surely must be the wish of this Council that we leave our procedural discussion and proceed to the urgent and dangerous matter which we have been convened to discuss.

59. Mr. SIDI BABA (Morocco) (translated from French): I merely want to say that my delegation is prepared to take a position, bearing in mind the remarks of the representative of the Ivory Coast. Indeed, we have here a document which reached us only as the Council was about to meet, that is at the eleventh hour, and we have not yet had an opportunity of forming an opinion on it. That, at least, is the case where my delegation is concerned.

60. I must also express my agreement with the remarks made here to the effect that the provisional agenda submitted for consideration to the Security Council should be adopted by its members unanimously. This is very desirable for the sake of harmony in our work and my delegation, accordingly, feels that we must not lose sight of this point, which is essential to the smooth progress of our deliberations in the Security Council.

61. I think, therefore, that the third item on the provisional agenda before us deserves to be examined at a later stage. We could now adopt the first two items of the provisional agenda, and decide on the third item at a subsequent meeting. That is all I have to say at this stage.

62. The PRESIDENT (translated from Spanish): In the light of the discussion which has arisen in the Council concerning the adoption of the agenda, I have the impression that no member has objected to the inclusion of item 2, while some members have objected to the inclusion of item 3.

63. I consequently propose, if the Council so wishes, that we put the question of including item 3 in our provisional agenda, to the vote, provided there is no objection to such a procedure.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Bolivia, Brazil, China, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Czechoslovakia, Ivory Coast, Morocco, Union of Soviet Socialist Republics.

The agenda was adopted by seven votes to four.

nous arrêterons notre position, laquelle ne préjugera en rien le fond de la question qui est soumise à notre appréciation.

57. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je n'ai qu'un mot à dire pour répondre au représentant de l'Union soviétique. Le moment ne me paraît pas opportun pour lancer des accusations ou des contre-accusations, ni même pour y répondre. Sous le couvert d'une discussion de procédure, mon estimable ami a lancé contre mon pays une accusation que je me refuse à admettre. Mais ce n'est pas le moment d'un discuter; nous y reviendrons plus tard, si cette accusation est reprise.

58. Le Conseil, j'en suis persuadé, désire certainement que nous abandonnions la discussion de procédure et que nous en venions à la question urgente et dangereuse qui a motivé notre réunion d'aujourd'hui.

59. M. SIDI BABA (Maroc): Je voudrais tout simplement dire que ma délégation est disposée à se prononcer en tenant compte des remarques que vient de faire le représentant de la Côte-d'Ivoire. En effet, nous sommes en présence d'un document qui ne nous est parvenu qu'au moment où le Conseil allait se réunir, c'est-à-dire in extremis, document sur lequel nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous former une opinion, tout au moins pour ce qui est de ma délégation.

60. Je fais également miennes les remarques formulées ici suivant lesquelles l'ordre du jour provisoire soumis à l'examen du Conseil de sécurité doit être adopté par ses membres à l'unanimité. Ceci est très souhaitable pour l'harmonie de nos travaux, et ma délégation ne saurait donc perdre de vue cette nécessité dans l'intérêt de la bonne marche de nos délibérations au Conseil de sécurité.

61. Je considère donc que le troisième point de l'ordre du jour provisoire qui nous est présenté mérite d'être examiné à un stade ultérieur. Nous pouvons, dès maintenant, approuver les deux premiers points de l'ordre du jour et, au cours d'une prochaine séance, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur ce troisième point. C'est tout ce que j'ai à dire à ce stade.

62. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Etant donné la discussion qu'a suscitée l'adoption de l'ordre du jour, j'ai l'impression qu'aucun membre du Conseil n'a contesté l'inscription du deuxième point. Plusieurs membres, en revanche, ont élevé une objection contre l'inscription du troisième point.

63. En conséquence, je propose, si tel est le désir du Conseil et à condition qu'il n'y ait pas d'objections, de mettre aux voix la question de l'inscription du troisième point de l'ordre du jour provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Bolivie, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Votent contre: Côte-d'Ivoire, Maroc, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 7 voix contre 4, l'ordre du jour est adopté.

Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5)

Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)

64. The PRESIDENT (translated from Spanish): I wish to inform the Council that the representatives of the Sudan, Guinea, Ghana, Belgium, Republic of the Congo (Brazzaville), Algeria, Mali, Democratic Republic of the Congo, Nigeria and the United Arab Republic have requested to participate in the discussion in the Council of the item on its agenda. These requests appear in documents S/6078, S/6079, S/6080, S/6081, S/6086, S/6090, S/6091, S/6093, S/6095, S/6097.^{3/}

65. If there is no objection, according to the established procedure pursuant to rule 37 of our rules of procedure, I shall invite the representatives of those countries to take seats at the Council table to participate without the right to vote in the debate on this subject.

66. I call on the representative of the Soviet Union.

67. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation considers it necessary to make the following statement regarding the proposal to invite the representative of the Congo to the Council table.

68. The Congo is at present caught in the grip of events with which we are all familiar. The country is enveloped in the flames of a struggle for national liberation. This noble struggle of the Congolese people is completely in line with the basic purposes and principles of the United Nations Charter and with the rules of contemporary international law. The justice and the legitimacy of this struggle are confirmed in numerous resolutions adopted by the various organs of the United Nations. On the side of the Congolese patriots, who are defending the freedom and independence of their homeland from the encroachments of the imperialists and their henchmen, are ranged all progressive forces throughout the world. The foreign origin and nature of Tshombé's puppet régime in the Congo are known to everyone. The Tshombé régime is the creature of colonialism, with whose will that puppet personage obsequiously complies.

69. The USSR representative in the United Nations in his statement of 6 July 1964 [S/5798],^{4/} drew

^{3/} Ibid.

^{4/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for July, August and September 1964.

Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)

Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)

64. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je voudrais faire savoir au Conseil que les représentants du Soudan, de la Guinée, du Ghana, de la Belgique, du Congo (Brazzaville), de l'Algérie, du Mali, de la République démocratique du Congo, de la Nigéria et de la République arabe unie ont demandé à participer aux débats du Conseil sur la question qui a été inscrite à l'ordre du jour. Ces demandes figurent respectivement aux documents S/6078, S/6079, S/6080, S/6081, S/6086, S/6090, S/6091, S/6093, S/6095 et S/6097.^{3/}

65. A moins d'objections, je procéderai suivant la pratique établie au Conseil de sécurité, en vertu de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil, et j'inviterai les représentants de ces pays à prendre place à la table du Conseil afin de participer sans droit de vote à la discussion sur cette question.

66. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

67. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Comme vous vous proposez, Monsieur le Président, d'inviter le représentant du Congo à prendre place à la table du Conseil, la délégation soviétique croit devoir faire la déclaration suivante.

68. Le Congo est, à l'heure actuelle, le théâtre d'événements connus de tous. La lutte pour la libération nationale embrase tout le pays. Le combat sacré du peuple congolais est pleinement conforme aux dispositions fondamentales et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes du droit international contemporain. De nombreuses résolutions de divers organes de l'ONU établissent le bien-fondé et la légitimité de cette lutte. Toutes les forces de progrès et de paix dans le monde sont aux côtés des patriotes congolais qui défendent la liberté et l'indépendance de leur patrie contre les atteintes des impérialistes et de leurs valets. Pour ce qui est du régime fantoche de Tshombé au Congo, chacun sait qu'il est d'origine et de provenance étrangères. Le régime de Tshombé est une créature du colonialisme, dont cette marionnette exécute docilement les volontés.

69. Dans sa déclaration du 6 juillet 1964 [S/5798]^{4/}, la mission permanente de l'URSS auprès de l'ONU

^{3/} Ibid.

^{4/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1964.

attention to the fact that Tshombé's return to the Congo with the help of the imperialist Powers was fraught with serious dangers, and not only for the domestic peace of the Republic of the Congo. As was pointed out in that statement: "His appearance in the country amounts to a new challenge to the resolutions formerly adopted by the Security Council and the General Assembly on the Congolese question and so outrageously ignored by the colonialists and their hirelings."

70. The Soviet Government, concerned about the possible consequences of these events, already at that time drew the attention of all States to the dangerous situation developing in connexion with the Congo and urged them to use all their influence to prevent any new encroachment by the imperialist forces and their agents on the national independence and territorial integrity of the young Republic of the Congo.

71. The forces of colonialism, hiding behind the puppet régime of Tshombé as behind a shabby screen, are hatching plans for the division of the Congo into spheres of influence for them and have already launched a new aggression against the Congolese people. The attempts of colonialism to hide behind the back of its protégé can, of course, deceive no one.

72. Tshombé's claims to represent the Congo have, as we all know, been categorically rejected. The African States refused to allow this agent of imperialism to attend the First ordinary session of the Assembly of the Heads of States and Government of the Organization of African Unity. Tshombé was likewise not permitted to attend the Cairo Conference of the Heads of State or Government of the Non-Aligned Countries.

73. The Soviet delegation considers that the Security Council cannot fail to take into account the unanimously expressed will of the African States Members of the United Nations. It goes without saying that the puppet régime of Tshombé does not represent the Congolese people and has no right whatsoever to speak in their name.

74. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): The delegation of the Ivory Coast considers it necessary to define its attitude with respect to the problem facing us.

75. We believe that the Government of the Congo is a lawful Government and that this applies equally to its representatives. It is by virtue of the fact that the representative of the Democratic Republic of the Congo sits in the Organization of African Unity, in the Council of Ministers, in the African Group and in the United Nations, the Security Council should therefore treat all the States which have requested to be heard on this question without discrimination. The representative of the Government of the Democratic Republic of the Congo has the right, as such, to be seated at the Council table during the discussion of this problem.

At the invitation of the President, Mr. M. A. Mahgoub, (Sudan), Mr. L. Beovogui (Guinea), Mr. K. Botsio (Ghana), Mr. P.-H. Spaak (Belgium), Mr. C. D. Ganao (Congo, Brazzaville), Mr. T. Bouattoura (Algeria),

a relevé que le retour de Tshombé au Congo, avec l'aide des puissances impérialistes, présentait de graves dangers, et non pas seulement pour la paix intérieure de la République du Congo. Il est dit dans cette déclaration: "Sa réapparition dans le pays est en fait un nouveau défi lancé aux résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adoptées naguère au sujet du Congo et que les colonialistes et leurs mercenaires ont méconnues d'une façon inadmissible."

70. Le Gouvernement soviétique, inquiet des conséquences possibles de ces événements, avait, dès ce moment-là, appelé l'attention de tous les Etats sur la situation dangereuse qui se créait au sujet du Congo et les avait engagés à user de toute leur influence pour empêcher toute nouvelle atteinte à l'indépendance nationale et à l'intégrité de la jeune République du Congo de la part des forces impérialistes et de leurs agents.

71. Les forces du colonialisme, se dissimulant derrière l'écran usé du régime fantoche de Tshombé, élaborent des plans de partage du Congo en sphères d'influence et ont déjà déclenché une nouvelle agression contre le peuple congolais. Les tentatives que fait le colonialisme pour se cacher derrière sa créature ne trompent évidemment personne.

72. Les prétentions de Tshombé à représenter le Congo ont été, comme on le sait, repoussées catégoriquement. Les Etats africains n'ont pas admis cet agent de l'impérialisme à la première session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Ils ne l'ont pas non plus admis à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie au Caire.

73. La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité ne peut manquer de tenir compte du vœu unanime des Etats africains, Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il va de soi que le régime fantoche de Tshombé ne représente pas le peuple congolais et qu'il n'est aucunement fondé à parler en son nom.

74. M. USHER (Côte-d'Ivoire): La délégation de la Côte-d'Ivoire croit devoir prendre la parole pour exprimer sa position sur le problème qui vient d'être soulevé.

75. La délégation de la Côte-d'Ivoire considère que le Gouvernement du Congo est un gouvernement légal et que ses représentants bénéficient de cette légalité. C'est comme tel que le représentant de la République démocratique du Congo siège à l'Organisation de l'unité africaine, au Conseil des ministres, au groupe africain, aux Nations Unies, et, en conséquence, le Conseil de sécurité ne devrait faire aucune discrimination entre les Etats qui ont demandé à se faire entendre sur ce problème. Comme tel, le représentant du Gouvernement de la République démocratique du Congo doit siéger à la table du Conseil pour discuter de ce problème.

Sur l'invitation du Président, M. M. A. Mahgoub (Soudan), M. L. Beovogui (Guinée), M. K. Botsio (Ghana), M. P.-H. Spaak (Belgique), M. C. D. Ganao (Congo [Brazzaville]), M. T. Bouattoura (Algérie),

Mr. O. Ba (Mali), M. T. Idzumbuir (Democratic Republic of the Congo), Mr. J. A. Wachuku (Nigeria) and Mr. M. El-Kony (United Arab Republic) took places at the Council table.

76. The PRESIDENT (translated from Spanish): This meeting of the Council has been called in response to the request made in a letter received on 1 December 1964 and signed by the representatives of sixteen Member States [S/6076]. As may be seen from Addenda 1 to 5, the number of signatures has increased to twenty-two.

77. The President of the Council has also received a letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo [S/6096] concerning a request from that country for an urgent meeting of the Security Council.

78. The Council will begin consideration of this question.

79. Mr. GANAO (Congo, Brazzaville) (translated from French): After the semblance of agreement which the Council has just reached on matters of procedure, I might, in other circumstances, have spoken of the honour which it usually is for a representative to open the debate on the substance of a question, and of so serious a question. I must confess, however, that for me it is, rather, a duty, and a painful one at that, since the question with which we shall have to deal here affects me directly, and this for two reasons. First, the question affects the race to which I have the misfortune to belong, namely, the black race; and secondly, it affects me especially since I am the national of a country bordering on the Democratic Republic of the Congo in which the drama, the tragedy, whose origins are familiar to us all, is being unfolded.

80. I must also confess that my delegation regards the fact that this meeting of the Security Council has taken place, as a success. For we know that since we signed, together with a number of friendly States, the request for the convening of the Council, there have been machinations and manoeuvres. We had even thought that the Council might not meet at all. That is why we look upon the meeting of the Council as a success.

81. I think that it is not for us to comment on the Council, its composition or its functions. We wish merely to recall, for our own orientation, that it had been originally conceived and established in order to try, on the one hand, to maintain international peace and security and, on the other, to restore them if, for one reason or another, anything happened to disturb them.

82. I said that we have no comment to make regarding this Council; nor do we wish to pass judgement on it. If, however, we were to make a judgement, we would say that unfortunately this Council, which is called the "Security Council", might perhaps one day be more realistically termed (and this is not impossible) the "insecurity council". Study of the problem which this meeting has before it will perhaps show us that we are not very far wrong.

M. O. Ba (Mali), M. T. Idzumbuir (République démocratique du Congo), M. J. A. Wachuku (Nigéria) et M. M. El-Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

76. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La présente réunion du Conseil a été convoquée conformément à la demande formulée dans une lettre reçue le 1er décembre 1964 et signée des représentants de 16 États Membres [S/6076]. Comme l'indiquent les additifs 1 à 5 de ce document, le nombre des signataires est passé à 22.

77. Le Président a également reçu une lettre, en date du 9 décembre 1964, émanant du représentant permanent de la République démocratique du Congo [S/6096] et demandant la convocation d'urgence du Conseil de sécurité.

78. Le Conseil va maintenant aborder l'examen de cette question.

79. M. GANAO (Congo [Brazzaville]): Après ce semblant d'accord auquel le Conseil vient de parvenir sur des questions de procédure, j'aurais pu, en d'autres circonstances, parler de l'honneur qui échoit habituellement à un représentant d'ouvrir les débats sur la question de fond et sur un problème aussi grave. Mais je dois avouer que c'est plutôt pour moi un devoir, et un devoir pénible, parce que la question que nous allons devoir aborder ici m'intéresse directement, et ceci à un double titre. En effet, cette question touche la race à laquelle j'ai le malheur d'appartenir, je veux dire la race noire; ensuite, elle me touche directement parce que je suis le ressortissant d'un pays limitrophe de la République démocratique du Congo, pays dans lequel se joue la tragédie, le drame dont nous connaissons tous ici, les uns et les autres, les origines.

80. Je dois également avouer que ma délégation considère le fait que cette réunion du Conseil de sécurité ait pu se tenir comme un succès. En effet, nous savons que, depuis que nous avons signé, avec bon nombre d'États amis, la demande de convocation du Conseil, des tractations et des manoeuvres ont eu lieu. Nous avons même pensé que le Conseil pouvait ne pas se réunir. C'est pourquoi nous considérons comme un succès le fait qu'il se soit réuni.

81. Je pense qu'il ne nous appartient pas de faire des commentaires sur ce Conseil, sur sa composition, sur ses fonctions. Nous aimerions tout simplement rappeler — et ceci à notre propre intention — qu'initialement il avait été conçu et mis en place pour essayer, d'une part, de maintenir la paix et la sécurité internationales et, d'autre part, de les rétablir si, pour un motif ou un autre, elles venaient à être troublées.

82. Je disais que nous n'avons pas de commentaires à faire sur ce Conseil, tout comme nous ne voulons pas porter un jugement sur lui. En effet, si nous étions amenés à en porter un, nous dirions que, malheureusement, ce Conseil, qui est dit "Conseil de sécurité", serait peut-être un peu plus proche de la réalité s'il était appelé un jour — et ce n'est pas impossible — "conseil d'insécurité". L'étude du problème qui fait l'objet de cette réunion nous montrera peut-être que nous ne nous trompons pas de beaucoup.

83. However, we have certainly no intention of prejudging the conclusions to which our deliberations might lead, and we should like to confine ourselves strictly to the study of the problem and invite everyone else to do the same.

84. What is the problem? In the view of the Congolese delegation, it is solely the latest aggression committed by the Americans, the Belgians and the British against the black population.

85. Some people might consider, in all good faith, but perhaps not being well informed, that the tragedy which has just taken place at Stanleyville was confined to the day of 24 November. In reality, this aggression was premeditated; it was planned a long time in advance. We were holding a meeting of the Council of Foreign Ministers of the Organization of African Unity at Addis Ababa on 5 September of this year when we learned of the measures, which even then dated some weeks back, undertaken by the countries which committed this aggression, with a view to evacuating the white inhabitants of Stanleyville. Those Congolese who, at the time and until 24 November last, had control of Stanleyville understood the manoeuvre, which, I must say, was not very well disguised.

86. What was that manoeuvre? Why, in a conflict in which the Congolese are fighting between themselves, should there be no concern for the safety of the civilian population in general and why should the fate of the whites be the sole consideration? The answer is that it sufficed that the whites be evacuated from Stanleyville so that, under a cloak of legality, the most powerful means might be placed at the disposal of the Leopoldville authorities, or rather, that the placing at their disposal of the means of mass destruction could be completed, and that bombs could be dropped on Stanleyville. It was of little consequence: the whites were no longer there; it was the blacks who would have to die. Having seen that their first attempt had failed, there only remained one other thing for our good friends—I mean the Americans, the Belgians and the British—to undertake: direct intervention. That is what happened on 24 November; we all know the consequences. For the operation to be carried out, all that was needed was an excuse, and this excuse already existed: there were hostages, and a humanitarian operation had to be organized.

87. I might now make a brief pause, since I might well be asked on whose behalf I am speaking, seeing that the Leopoldville Government, which would be the one with cause to complain or protest, had given its approval to this famous humanitarian operation at Stanleyville. Let me reassure all those present: it is not our intention at this time to look into the origins of this affair. We shall go further and disregard the plain fact that the entry of the troops of the Congolese national Army into Stanleyville coincided with the dropping of Belgian military paratroopers. Coincidence plays a great part in human affairs!

83. Cependant, nous n'avons nullement l'intention de préjuger les résultats auxquels les délibérations pourront aboutir, et nous aimerions nous cantonner — en vous y invitant — dans l'étude stricte de ce problème.

84. Ce problème, quel est-il? Dans l'esprit de la délégation congolaise, il s'agit uniquement de la dernière agression qui vient d'être commise par les Américains, les Belges et les Britanniques contre les populations noires.

85. Les gens, certainement de bonne foi, mais peut-être assez mal informés, pourraient situer le drame qui vient de se jouer à Stanleyville au cours de la seule journée du 24 novembre. En réalité, l'agression a été préméditée, et préméditée de longue date. Nous étions réunis, en conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abéba, le 5 septembre de cette année, lorsque nous avons eu communication des démarches, vieilles de quelques semaines déjà à cette époque, entreprises par les pays qui viennent de commettre cette agression en vue de l'évacuation des populations blanches de Stanleyville. Ceux qui, parmi les Congolais, avaient à l'époque et jusqu'au 24 novembre dernier le contrôle de Stanleyville ont compris la manoeuvre. Je dois dire que cette manoeuvre n'était pas suffisamment bien masquée.

86. Quelle était cette manoeuvre? Pourquoi, dans un conflit qui oppose les uns aux autres les Congolais entre eux, ne pas se soucier de la sécurité de la population civile d'une manière générale et pourquoi porter l'unique intérêt sur le sort des blancs? C'est qu'il suffisait que les blancs soient évacués de Stanleyville pour que, se retranchant derrière la légalité, on puisse mettre à la disposition des autorités de Léopoldville les moyens les plus puissants, ou plutôt, achever de mettre à leur disposition des moyens de destruction massive, et pour que des bombes soient larguées sur Stanleyville; peu importait: les blancs n'y étaient plus; c'est les noirs qui devaient mourir! Ayant vu que leur première tentative avait échoué, il ne restait plus qu'une chose à nos bons amis (je veux parler des Américains, des Belges et des Britanniques): une intervention directe. C'est ce qui a été fait le 24 novembre; nous en connaissons tous les conséquences. Pour que l'opération s'accomplisse, il suffisait de trouver un prétexte et le prétexte était là: il y avait des otages et il fallait organiser une opération humanitaire.

87. Ici, je pourrais marquer une légère pause. Car l'on pourrait être tenté de me demander au nom de qui je parle, alors que, s'agissant de cette fameuse opération humanitaire de Stanleyville, le gouvernement de Léopoldville, qui pouvait avoir à se plaindre ou à protester, avait donné son accord. Je voudrais essayer de tranquilliser tous ceux qui sont ici: notre intention n'est pas de rechercher, devant cette assemblée, les dessous de cette affaire. Nous allons même plus loin; nous allons jusqu'à nous refuser de constater simplement le fait que l'entrée des troupes de l'armée nationale congolaise à Stanleyville a coïncidé parfaitement avec le parachutage des militaires belges. Dans ce monde, le hasard fera toujours beaucoup!

88. If, however, the Leopoldville Government is free to use any means it deems appropriate to reinforce its authority—I was going to say, to establish its authority—let it admit this and at the same time let other Governments, perhaps even African Governments, but especially the Governments of the United States, the United Kingdom and Belgium, recognize that we too have the right to speak on behalf of humanity, even though it be black, and that this in no way represents any kind of interference in the internal concerns of the Democratic Republic of the Congo. Whatever may be said in this connexion, we for our part continue to believe that humanity, even if we now wish to give it a colour, will still, perhaps for a long time to come, have no nationality.

89. Since the intervention at Stanleyville took place in the name of humanity, I should like to know who was threatened there and by whom; in the name of what humanity is it that, as I said earlier, people are armed not for self-defence but to commit massacres? Naturally, the countries which organized this humanitarian operation at Stanleyville were not embarking on their first adventure, but, for the sake of logic, I shall confine myself to discussing that latest operation.

90. The humanitarian operation referred to was fundamentally only a pretext. It was organized, first, by people who still feel a certain nostalgia because of their departure from the African continent, forced by historical evolution, and, secondly, by people whose greed has been aroused and who are trying more and more to replace, in Africa as elsewhere, the former occupying colonialist Powers.

91. What humanitarian principles are at stake, when the Stanleyville operation was conceived only to safeguard selfish material interests? What humanitarian principles are at stake, when, on the pretext of saving the lives of an insignificant number of whites, tens of thousands of blacks are massacred—innocent blacks who know nothing of political manoeuvres and whose only crime is that of having been born in a country whose natural resources are shockingly plentiful?

92. When we were younger, we learned that in music one white note was worth two black ones. The famous humanitarian operation of Stanleyville has just proved to us that one white, particularly if his name is Carlson, or if he is of American, Belgian or British nationality, is worth thousands and thousands of blacks.

93. It is, then, in the name of humanity that the most cowardly, savage and infamous aggression of our era has been committed. This is how the mighty decide these matters. Let me say in passing that we do not intend to lecture anyone, but if everything were permitted we would today venture to tell the mighty that their might is on the material plane only and that morally they might have much to learn from us. Indeed, some of them—and this is the height

88. Mais, si le gouvernement de Léopoldville est libre d'utiliser tous les moyens qu'il croit bons pour asseoir son autorité—j'allais dire pour se tailler une autorité—, qu'il le reconnaisse, et qu'avec lui d'autres gouvernements, peut-être même des gouvernements africains, mais surtout le Gouvernement américain, le Gouvernement britannique et le Gouvernement belge, reconnaissent que nous avons le droit, nous aussi, de parler au nom de l'humanité, cette humanité dût-elle être noire, et que cela ne constitue en rien une immixtion quelconque dans les opérations intérieures de la République démocratique du Congo. Car, quoi qu'on en dise, nous voulons quant à nous continuer à penser que l'humanité, même si nous voulons maintenant lui donner une couleur, restera, peut-être pour longtemps encore, sans nationalité.

89. Puisqu'on est intervenu à Stanleyville au nom de l'humanité, je voudrais savoir qui était menacé à Stanleyville et par qui; au nom de quelle humanité parle-t-on lorsque, ainsi que je le disais plus haut, on arme des gens non pas pour se défendre mais pour commettre des massacres? Il va de soi que les pays qui ont organisé cette opération humanitaire de Stanleyville n'en sont pas à leur première aventure. Mais, logique avec moi-même, je me bornerai à parler de cette dernière.

90. L'opération humanitaire dont on a parlé n'était au fond qu'un prétexte, car elle a été organisée, d'une part, par des gens qui n'arrivent pas à se débarrasser encore d'une certaine nostalgie pour avoir été contraints, par le déroulement de l'histoire, de s'en aller du continent africain et, d'autre part, par des gens dont les appétits augmentent de plus en plus, dont les tentatives sont de plus en plus nombreuses de chercher à se substituer, en Afrique comme ailleurs, aux anciennes puissances occupantes colonisatrices.

91. Au nom de quelle humanité nous parle-t-on, alors que l'opération de Stanleyville n'a été conçue que pour sauvegarder des intérêts matériels égoïstes? Au nom de quelle humanité nous parle-t-on alors que, pour prétendre sauver la vie d'un nombre insignifiant de blancs, on massacre des dizaines de milliers de noirs—de noirs innocents, de noirs ignorant tout des calculs politiques, de noirs qui n'ont commis d'autre crime que celui d'être venus au monde dans un pays dont les richesses naturelles s'avèrent scandaleuses?

92. Lorsque nous étions plus jeunes, nous avons appris qu'en musique une blanche vaut deux noires. La fameuse opération humanitaire de Stanleyville vient de nous prouver qu'un blanc, surtout lorsqu'il s'appelle Carlson, ou s'il est de nationalité américaine, belge, ou britannique, vaut des milliers et des milliers de noirs.

93. Ainsi, c'est au nom de l'humanité que l'agression la plus lâche, la plus sauvage, la plus scandaleuse de notre époque vient d'être commise. C'est ainsi qu'en décident les grands. Soit dit en passant, nous n'avons pas l'intention de faire la leçon à quiconque, mais, si tout était permis, nous nous permettrions aujourd'hui de dire à ces grands que s'ils sont grands c'est uniquement sur le plan matériel, et que sur le plan moral ils auraient peut-être beaucoup

of cynicism—speak in the name of Christianity and of Christendom. We, who also believe that God exists, hope that He will regard them merely as unfortunate lost sheep and that their sins, which are heinous, will be forgiven them.

94. How could the Security Council fail to condemn decisively practices which are both inhuman and immoral? How could the Security Council fail to condemn once and for all, on that account alone, the sinister action undertaken by a certain group of whites and designed to exterminate black men?

95. The Stanleyville aggression is an extremely serious matter. It has just proved, in striking fashion, that there is no place for the black man in this world, wherever he may be, whether it be in a country to which he came in the same way as others before him, or in his own homeland of Africa. Indeed, it is sufficient for a minority of white imperialists and racists to appear anywhere, for the black man to find himself deprived of every right, even the right to live. Now, even in his own country, even in a country with a black Government, the black man no longer feels safe. That is why I ask: what is to become of the black part of mankind, assuming that you admit that it actually exists?

96. The situation brought about in Africa, as a result of the aggression perpetrated by the Americans, the British and the Belgians against the black population, is very serious, because it gives not only the population of the Congo (Leopoldville) but all black peoples everywhere, and in particular, the peoples of the countries bordering on the Congo (Leopoldville), a feeling of permanent insecurity.

97. Now, while the Security Council is meeting here, the impression prevailing in my country, the Congo (Brazzaville), is that what had never before been proved has just received confirmation, namely, that the white man is not to be touched and that we must be very careful, since because of the slightest thing the lives of millions of black men can be endangered.

98. At this very moment, the people living in the remotest parts of the Congo (Brazzaville) are coming to believe, after the Stanleyville aggression, that another basis will have to be found for the relations between white men and black men and that they, on their own initiative, must find new terms of submission, since the white man is untouchable and invulnerable. The people of the Congo (Brazzaville), who are in great need of foreign technical assistance, especially from white sources—and not always offered by those whites who still have some humane feeling for the black man—wonder whether such technical assistance will not soon lead to aggression such as that which has just been committed at Stanleyville. While the United Nations, whose principles were originally righteous and praiseworthy, has sought to ensure that the less-developed countries would be assisted by the more advanced countries, the Stanleyville aggression is raising problems for us

à apprendre de nous. Or parmi eux — et c'est le comble du cynisme — on en trouve qui parlent même au nom du christianisme, au nom de la chrétienté. Nous, qui croyons aussi que Dieu existe, nous espérons qu'il les considérera comme de simples et malheureux égarés et qu'il saura leur pardonner leurs fautes, leurs fautes très graves.

94. Comment le Conseil de sécurité pourrait-il ne pas condamner énergiquement des pratiques aussi inhumaines qu'immorales? Comment le Conseil de sécurité pourrait-il ne pas condamner, une fois pour toutes et par là même, l'action néfaste entreprise par une catégorie de blancs visant à l'extermination du monde noir?

95. L'agression de Stanleyville est extrêmement grave. Elle vient de prouver de manière éclatante qu'il n'y a pas de place pour le noir dans ce monde, où qu'il se trouve, que ce soit dans un pays où il est arrivé de la même manière que les autres sont arrivés, ou que ce soit chez lui, en Afrique. En effet, il suffit qu'une minorité d'impérialistes et de racistes blancs arrive en un lieu pour que le noir se voie refuser tous les droits, même celui de vivre. Actuellement, même dans son propre pays, même dans un pays doté d'un gouvernement noir, le noir ne se sent plus en sécurité. Alors je demande: où va l'humanité noire, si vous voulez bien reconnaître qu'il y en a tout de même une?

96. La situation créée en Afrique à la suite de l'agression perpétrée par les Américains, les Britanniques et les Belges contre des populations noires est extrêmement grave. Elle est extrêmement grave parce qu'elle plonge dans un sentiment d'insécurité permanente non seulement les populations du Congo (Léopoldville), mais aussi toutes les populations noires, et en particulier les peuples habitant les pays voisins du Congo (Léopoldville).

97. A l'heure où le Conseil de sécurité se réunit ici, l'impression qui prévaut dans mon pays, au Congo (Brazzaville), est que ce qui n'avait encore jamais été prouvé vient de l'être, à savoir que le blanc est intouchable, et qu'il faut faire très attention car il pourrait arriver, pour un oui ou pour un non, que la vie de millions et de millions de noirs soit mise en danger.

98. A l'heure où nous parlons, au Congo (Brazzaville), les populations les plus reculées vont jusqu'à penser qu'il faudrait essayer de trouver un autre système de rapports entre blancs et noirs, après l'agression de Stanleyville, qu'il leur faudrait trouver par elles-mêmes de nouveaux rapports de soumission, puisque le blanc est intouchable, invulnérable. Les populations du Congo (Brazzaville), qui ont grand besoin de l'assistance technique étrangère, notamment blanche (qui ne provient pas toujours des blancs nourrissant encore quelque sentiment humain pour les noirs), se demandent si cette assistance technique ne sera pas, demain, à l'origine d'une agression comme celle qui vient d'être commise à Stanleyville. Alors que l'ONU, dont les principes, au départ, étaient droits et dignes d'éloges, tendait à faire en sorte que les pays moins développés soient assistés par les pays plus avancés, l'agression de Stanleyville crée pour nous des problèmes, parce que cela ne va pas être pour nous une

because it is not going to be an easy task for us to reassure our people. Indeed, who knows whether, in giving them that reassurance, we may not be deceiving them?

99. How is it conceivable that the founding Members of the United Nations, some of which are, moreover, permanent members of the Security Council, should be the first to spread a feeling of insecurity among innocent peoples who ask only for a better life and for peace? These are some of the questions which we of the Congo are asking ourselves, and which my Government has asked me to raise before this body calling itself the Security Council. I leave them for you to ponder.

100. I venture to hope that some of these questions may be answered, even if their answers are not satisfactory. I shall stop at this point, after thanking you for having allowed me, as it were, to open the debate on the substance of the problem, and for any further opportunity you may give me to supplement this preliminary statement and to define our position more precisely.

101. The PRESIDENT (translated from Spanish): The next speaker on my list is the representative of Ghana, on whom I now call.

102. Mr. BOTSIO (Ghana): Mr. President, allow me first of all to thank you and the Council for the opportunity which has been offered me and my Government to participate in the present discussions of the Council.

103. In view of the fact that my delegation was unaware that the item listed as number 3 on the agenda which the Council has adopted would be discussed at this meeting of the Council, I wish to reserve the right of my delegation to intervene again should we find it necessary to do so.

104. This meeting has been convened at the request of twenty-two Member States of the United Nations, including eighteen African States, Ghana being one of them, to consider the grave situation which has arisen in the Democratic Republic of the Congo as a result of the recent joint Belgian/United States military aggression and intervention in that country.

105. In their memorandum to the Council [S/6076 and Add.1-5] they have explained in detail the reasons why they consider the recent two-Power military operations in Stanleyville and other parts of the Congo as an intervention in African affairs, a flagrant violation of the Charter of the United Nations and a threat to the peace and security of the African continent.

106. It is the view of my delegation that this particular foreign intervention in Africa, and in the Congo in particular, must be isolated from the overall political situation in the Congo. In other words, we feel that the ultimate solution of the Congolese political problem is a matter better left primarily in the hands of the Congolese people, who have already sought the assistance of the Organization of African Unity in this regard. Therefore, the Ghana delegation wishes to make it emphatically clear that whilst there are various aspects of the situation now existing in the

tâche aisée de rassurer ces populations. Et Dieu seul sait, même, si nous ne tromperons pas ces populations en les rassurant!

99. Comment concevoir que les Membres originaires de l'ONU, dont certains, de surcroît, sont membres permanents du Conseil de sécurité, soient les premiers à aller semer l'insécurité parmi des populations innocentes qui n'aspirent qu'à une vie meilleure et à la paix? Autant de questions que nous nous posons, sur les bords du fleuve Congo, et que mon gouvernement m'a demandé de poser à ce qui veut s'appeler Conseil de sécurité. Je les livre à votre haute méditation.

100. J'ose espérer que certaines de ces questions pourront avoir une réponse, même si cette réponse ne devait pas être satisfaisante. J'arrêterai là mon exposé, en vous remerciant de m'avoir permis d'ouvrir en quelque sorte le débat sur le problème de fond et en vous remerciant d'avance de toute occasion que vous me donnerez de compléter cet exposé liminaire et de préciser notre attitude.

101. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Ghana, à qui je donne la parole.

102. M. BOTSIO (Ghana) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier ainsi que le Conseil de l'occasion qui nous a été offerte, à mon gouvernement et à moi, de participer à ce débat du Conseil.

103. Comme ma délégation ignorait que le point 3 de l'ordre du jour que vient d'adopter le Conseil serait examiné à la présente séance du Conseil, je voudrais réserver le droit, pour ma délégation, d'intervenir de nouveau le cas échéant.

104. Cette séance a été convoquée, à la demande de 22 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont 18 Etats africains, parmi lesquels le Ghana, pour examiner la grave situation créée dans la République démocratique du Congo par l'agression et l'intervention militaire conjointe de la Belgique et des Etats-Unis dans ce pays.

105. Dans leur mémorandum adressé au Conseil [S/6076 et Add.1 à 5], les 22 Etats Membres ont expliqué en détail les raisons pour lesquelles ils considèrent les récentes opérations militaires des deux puissances, à Stanleyville et en d'autres parties du Congo, comme une intervention dans les affaires africaines, une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et une menace à la paix et à la sécurité du continent africain.

106. Ma délégation estime que cette intervention étrangère en Afrique, et au Congo en particulier, doit être détachée de la situation politique d'ensemble au Congo. En d'autres termes, nous pensons que la solution finale du problème politique congolais est une affaire qu'il vaut mieux laisser avant tout entre les mains du peuple congolais, qui a déjà recherché l'assistance de l'Organisation de l'unité africaine à cet égard. C'est pourquoi la délégation ghanéenne, tout en sachant que la situation actuelle au Congo présente des aspects divers, désire souligner qu'elle

Congo, it views this meeting of the Council as dealing solely and specifically with the wanton military aggression and intervention in the heart of Africa.

107. After nearly a century of a system of calculated political castration of the Congo by Belgium in their brand of colonial oppression, it may be recalled that the Congolese people at last secured their independence in circumstances the consequences of which have engaged the attention of this august Council almost continuously since 1960. The resolution adopted at the 873rd meeting on 14 July 1960 [S/4387] ⁵/is now a landmark in the history of this Council. With your permission, Mr. President, I shall quote the resolution:

[The speaker read out document S/4387.]

108. Events before the passing of this resolution showed clearly the wisdom of the then Prime Minister Patrice Lumumba in seeking the assistance—military and technical—of this Council rather than such assistance as he could have secured for his troubled State from individual States. In seeking the Security Council's help, the Republic also secured a decision of paramount importance that still remains indelible in the annals of this Council. I refer to operative paragraph 1 of the resolution, which called upon Belgium "to withdraw its troops from the territory of the Republic of the Congo". Yet, in flagrant breach of this resolution, Belgium has by one way or another got its troops back into the Congo.

109. Again, I would like to recall the decision taken by the General Assembly in its resolution 1474 (ES-IV), at its 863rd meeting on 20 September 1960. In operative paragraph 5 (a) of that resolution the General Assembly requested:

"All States to refrain from any action which might tend to impede the restoration of law and order and the exercise by the Government of the Republic of the Congo of its authority and also to refrain from any action which might undermine the unity, territorial integrity and the political independence of the Republic of the Congo;"

110. In spite of the clear language of this resolution, these foreign Powers have not only defied the authority of the Council by their military intervention in the Congo but, in doing so, they have impeded the restoration of law and order and have undermined the unity, territorial integrity and political independence of the Democratic Republic of the Congo.

111. From 5 to 9 September last, the Council of Ministers of the Organization of African Unity met in extraordinary session in Addis Ababa, "to examine the Congolese problem, its repercussions on the neighbouring states and on the African scene at large".

112. This extraordinary meeting of the Council of Ministers of the OAU was convened at the request of the President of the Democratic Republic of the Congo, His Excellency Mr. Joseph Kasa-Vubu. In his

considère que cette réunion du Conseil doit traiter uniquement et spécifiquement de l'agression militaire et de l'intervention non motivées au cœur de l'Afrique.

107. Alors que, pendant près d'un siècle, la Belgique, en appliquant son système d'oppression coloniale, a délibérément cherché à réduire le Congo à l'impuissance politique, le peuple congolais, il y a lieu de le rappeler, a finalement obtenu son indépendance dans des circonstances dont les suites n'ont guère cessé de retenir l'attention du Conseil depuis 1960. La résolution adoptée à la 873ème séance, le 14 juillet 1960 [S/4387⁵], a fait date dans l'histoire du Conseil. Avec votre assentiment, Monsieur le Président, je citerai cette résolution:

[L'orateur donne lecture du document S/4387.]

108. Les événements qui ont précédé l'adoption de cette résolution ont démontré clairement la sagesse dont a fait preuve Patrice Lumumba, le Premier Ministre d'alors, en recherchant l'assistance militaire et technique de ce Conseil plutôt que l'assistance qu'il aurait pu obtenir de tel ou tel Etat pour sa patrie en proie aux troubles. En recherchant l'aide du Conseil de sécurité, la République a aussi permis que soit prise une décision d'importance primordiale qui reste gravée dans les annales du Conseil. Je veux parler du paragraphe 1 du dispositif de la résolution qui faisait appel à la Belgique "pour qu'[elle] retire ses troupes du territoire de la République du Congo". Et cependant, en violation flagrante de cette résolution, la Belgique a ramené d'une manière ou d'une autre ses troupes au Congo.

109. Je voudrais rappeler également la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 1474 (ES-IV), à sa 863ème séance plénière, le 20 septembre 1960. A l'alinéa a du paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale prie:

"Tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à empêcher le rétablissement de l'ordre public et l'exercice de son autorité par le Gouvernement de la République du Congo, et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo".

110. Malgré la clarté des termes de cette résolution, des puissances étrangères ont non seulement défié l'autorité du Conseil par leur intervention militaire au Congo mais, ce faisant, ont empêché le rétablissement de l'ordre public et ont sapé l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo.

111. Du 5 au 9 septembre dernier, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine s'est réuni en session extraordinaire à Addis-Abéba "pour examiner le problème congolais, ses répercussions sur les Etats voisins et sur la scène africaine en général".

112. Cette réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a été convoquée à la demande du Président de la République démocratique du Congo, S.E. M. Joseph Kasa-Vubu.

⁵/ Ibid., Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960.

⁵/ Ibid., quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960.

message to the Council, President Kasa-Vubu expressed his "conviction that the solution to the Congolese problem should be found within the Organization of African Unity".

113. Due consideration was given by the Council of Ministers to all aspects of the situation and the vital interest of all the people of the Congo. The Council of Ministers was greatly helped in its deliberations by the presence and active participation of the Prime Minister of the Democratic Republic of the Congo, Mr. Moïse Tshombé. The prevailing view at the meeting was that the situation in the Congo was not one deserving a military solution, but one requiring a political and a reconciliatory solution. The Council of Ministers of OAU therefore passed a resolution, the relevant parts of which I should like now to quote:

"...

"Having studied the messages addressed to it by several African Heads of State and Government, especially that of President Kasa-Vubu, expressing his conviction that the solution of the Congolese problem should be found within the Organization of African Unity,

"...

"Taking note of the statement by the Prime Minister of the Democratic Republic of the Congo indicating his efforts and desire to bring about national reconciliation in his country,

"Deeply concerned by the deteriorating situation in the Democratic Republic of the Congo resulting from foreign intervention as well as use of mercenaries principally recruited from the racist countries of South Africa and Southern Rhodesia,

"...

"Considering that foreign intervention and the use of mercenaries have unfortunate effects on the neighbouring independent States as well as on the struggle for national liberation in Angola, Southern Rhodesia, Mozambique and the other territories in the region which are still under colonial domination ...,

"Convinced that the solution to the Congolese problem, although essentially political, depends on the pursuit of national reconciliation and the restoration of order so as to permit stability, economic development of the Congo, as well as the safeguarding of its territorial integrity,

"Deeply conscious of the responsibilities and of the competence of the Organization of African Unity to find a peaceful solution to all the problems and differences which affect peace and security in the African continent,

"(1) Appeals to the Government of the Democratic Republic of the Congo to stop immediately the recruitment of mercenaries and to expel as soon as possible all mercenaries of whatsoever origin who are already in the Congo so as to facilitate an African solution;

"(2) Notes the solemn undertaking of the Prime Minister of the Democratic Republic of the Congo

Dans son message au Conseil, le président Kasa-Vubu exprimait sa "conviction que la solution du problème congolais devait être trouvée dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine".

113. Le Conseil des ministres a accordé toute son attention à tous les aspects de la situation et aux intérêts vitaux de tout le peuple du Congo. Il a été beaucoup aidé dans ses délibérations par la présence et la participation active du Premier Ministre de la République démocratique du Congo, M. Moïse Tshombé. L'opinion prédominante à la réunion était que la situation au Congo exigeait non pas une solution militaire, mais une solution politique, une solution de réconciliation. Le Conseil des ministres de l'OUA a donc adopté une résolution dont j'aimerais vous citer les passages pertinents:

"...

"Ayant pris connaissance des messages adressés au Conseil par plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, notamment celui par lequel le Président Kasa-Vubu exprime sa conviction que la solution du problème congolais doit être trouvée au sein de l'Organisation de l'unité africaine,

"...

"Prenant note de l'intervention du premier Ministre de la République démocratique du Congo, faisant part de ses efforts et de son désir d'obtenir une réconciliation nationale dans son pays,

"Profondément préoccupé par la détérioration de la situation dans la République démocratique du Congo notamment à la suite des interventions étrangères ainsi que des mercenaires recrutés principalement dans les pays racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud,

"...

"Considérant que l'intervention étrangère et des mercenaires au Congo a des incidences fâcheuses sur les pays indépendants voisins ainsi que sur la lutte de libération nationale de l'Angola, de la Rhodésie du Sud, du Mozambique et des autres territoires de cette région encore sous domination coloniale ...,

"Considérant que si la solution du problème congolais est essentiellement politique seule la poursuite de la réconciliation nationale et le retour à l'ordre peuvent permettre la stabilité et le développement économique de ce pays ainsi que la sauvegarde de son intégrité territoriale,

"Profondément conscient des responsabilités et de la compétence de l'Organisation de l'unité africaine de trouver une solution pacifique à tous les problèmes ou différends qui affectent la paix et la sécurité sur le continent africain,

"1. Invite le Gouvernement congolais à arrêter immédiatement le recrutement des mercenaires de toute provenance et de renvoyer ceux actuellement au Congo dans le plus bref délai, afin de permettre une solution africaine au problème congolais;

"2. Prend acte de l'engagement solennel du Premier Ministre de la République démocratique

to guarantee the security of combatants who lay down their arms;

"(3) Requests especially all those now fighting to cease hostilities so as to seek, with the help of the Organization of African Unity, a solution that would make possible national reconciliation and the restoration of order in the Congo;

"(4) Appeals to all the political leaders of the Democratic Republic of the Congo to seek, by all appropriate means, to restore and consolidate national reconciliation;

"(5) Decides to set up and to send immediately to the Democratic Republic of the Congo, ... an ad hoc Commission consisting of Cameroun, Ethiopia, Ghana, Guinea, Nigeria, Somalia, Tunisia, United Arab Republic, Upper Volta and placed under the effective Chairmanship of H. E. Jomo Kenyatta, Prime Minister of Kenya, which will have the following mandate:

"(a) To help and encourage the efforts of the Government of the Democratic Republic of the Congo in the restoration of national reconciliation in conformity with paragraphs 2 and 3 above;

"...

"(6) ...

"(7) Appeals strongly to all Powers at present intervening in the internal affairs of the Democratic Republic of the Congo to cease their interference. The Member States are further invited to give instructions to their diplomatic missions accredited to these Powers with the view of impressing upon them this appeal;

"(8) Requests all Member States to refrain from any action that might aggravate the situation in the Democratic Republic of the Congo, or worsen the relationship between the Democratic Republic of the Congo and its neighbours.

"...

114. The two-Power military intervention is the more regrettable in view of the supreme efforts being made through its ad hoc Commission, under the Chairmanship of Mr. Jomo Kenyatta, to seek national reconciliation in a problem regarded by the African States as essentially political. To this end the Commission has, among other steps, also sent a delegation to Washington. In the discussions which took place with representatives of the United States Government on the plans of the Commission to support and encourage the efforts of the Government of the Democratic Republic of the Congo in the restoration of national reconciliation, the United States not only expressed its sympathetic understanding of the Commission's most significant undertaking in the service of Africa, to the success of which it attached great importance, but, more than that, it assured the Commission of its co-operation in every appropriate way in carrying out the mission entrusted to it. This was on 30 September 1964.

du Congo d'assurer la sécurité aux combattants qui déposeraient les armes;

"3. Demande notamment à tous ceux qui se battent d'arrêter le combat en vue de rechercher avec le concours de l'Organisation de l'unité africaine une solution permettant la réconciliation nationale et le rétablissement de l'ordre au Congo;

"4. Fait appel à tous les leaders politiques de la République démocratique du Congo de rechercher tous les moyens nécessaires pour restaurer la réconciliation nationale et la consolider;

"5. Décide de créer et d'envoyer immédiatement dans la République démocratique du Congo, au Burundi et au Congo (Brazzaville) une Commission ad hoc composée de: Cameroun, Ethiopie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Nigéria, Somalie, Tunisie, République arabe unie, et placée sous la présidence effective de Son Excellence Jomo Kenyatta, premier ministre du Kenya, et qui aura pour mandat:

"a) D'appuyer et d'encourager les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo tendant à instaurer la réconciliation nationale conformément aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus;

"...

"6....

"7. Lance un appel énergique à toutes les puissances qui interviennent actuellement dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo et leur demande de mettre un terme à leur ingérence. Les Etats membres sont en outre invités à instruire leurs missions diplomatiques auprès de ces puissances pour appuyer cet appel;

"8. Demande à tous les Etats membres de s'abstenir de toutes actions susceptibles d'aggraver la situation au Congo ou d'envenimer les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins;

"...

114. L'intervention militaire des deux puissances est d'autant plus regrettable que, par l'intermédiaire de la Commission ad hoc de l'OUA sur le Congo, placée sous la présidence de M. Jomo Kenyatta, tout a été mis en œuvre pour aboutir à la réconciliation nationale au sujet d'un problème que les Etats africains considèrent comme essentiellement politique. A cette fin, la Commission a entrepris plusieurs démarches et a, en particulier, envoyé une délégation à Washington. Au cours des discussions qui ont eu lieu avec les représentants du Gouvernement des Etats-Unis à propos des plans conçus par la Commission pour appuyer et favoriser les efforts accomplis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue d'une réconciliation nationale, les Etats-Unis ont non seulement exprimé leur sympathie compréhensive à l'égard de la tâche très importante entreprise par la Commission dans l'intérêt de l'Afrique, au succès de laquelle ils attachaient beaucoup de prix, mais, qui plus est, ont assuré la Commission qu'ils coopéreraient de toutes les façons possibles pour lui permettre de mener à bien sa mission. Cela se passait le 30 septembre 1964.

115. It is difficult to see how the military intervention has contributed to the peace mission of the Commission.

116. I may add that the journey by a delegation of the ad hoc Commission, on which I had the honour to serve, was not the only occasion when the Commission discussed the Congolese problem with representatives of the United States. In fact, the Commission held several meetings in Nairobi and elsewhere with all interested parties, at each of which the United States was represented, because of the handful of its citizens who were in the Stanleyville area.

117. As in all difficult and delicate problems involving human lives, the Commission felt that patience and wisdom should prevail. The Commission felt that the solution of the problem did not lie in the flexing of muscles, but rather in the use of intellect. Unfortunately, through its representative in Nairobi, the United States Government broke off the talks which were going on with the representatives of the nationalists on the question of the so-called hostages.

118. The Government of the United States of America has, I believe, explained its part in the military intervention by asserting that its conduct was lawful in view of the fact that it was invited by the legal Government of Mr. Tshombé to engage in the acts that have resulted in the wanton destruction of thousands of Congolese and other lives. Quite apart from the question of the legality of Mr. Tshombé's Government, which under the Constitution of the Democratic Republic of the Congo could only exist for one month, subject to the approval of Parliament, one does not have to look far to find a parallel example in which the legal government of another State voluntarily sought military assistance from another State. My delegation recollects most vividly the vehemence with which that small State was opposed by the Government of the United States, not to mention the manner of that opposition which involved the risk of plunging the world in nuclear war.

119. I need not add that I am referring to the Cuban incident. It has been said that "what is sauce for the goose is sauce for the gander", but here the United States would have us believe that the Democratic Republic of the Congo could call for military help by the Americans and the Belgians whereas the legal Government of Cuba could not call on Russians for military assistance without being bullied and almost starved out by a blockade.

120. Is the Congo problem for the Government of the Democratic Republic of the Congo alone? The answer is, of course, it is not. The United States has already indicated that as the Chinese are giving help to the nationalists, they would not retreat. Hence the hot "cold war", which has caused so much damage to life and property in the Congo. The work has already been entrusted by the Congolese authorities to the Organization of African Unity, and, in any case, the Congo is bordered by nine other States, some of which are already having trouble with the Congo about the present crisis there.

115. On voit difficilement en quoi l'intervention militaire a pu contribuer à la mission pacificatrice de la Commission.

116. Je me permets d'ajouter que l'envoi d'une délégation dont j'avais l'honneur de faire partie n'a pas été le seul moyen employé par la Commission ad hoc pour discuter du problème congolais avec des représentants des Etats-Unis. En fait, la Commission a tenu plusieurs réunions, à Nairobi et ailleurs, avec toutes les parties intéressées, réunions auxquelles les Etats-Unis ont été chaque fois représentés, étant donné la présence dans la région de Stanleyville de quelques citoyens américains.

117. Comme il se doit chaque fois que des problèmes difficiles et délicats mettent en danger des vies humaines, la Commission a pensé que la patience et la sagesse devaient prévaloir. Elle a estimé que la solution du problème ne résidait pas dans le déploiement de forces, mais bien plutôt dans un bon usage de l'intelligence. Malheureusement, par l'intermédiaire de son représentant à Nairobi, le Gouvernement des Etats-Unis a rompu les pourparlers qui se poursuivaient avec les représentants nationalistes sur la question des prétendus otages.

118. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a cherché à expliquer, je crois, son rôle dans l'intervention militaire, en affirmant que sa conduite était légitime, puisque les Etats-Unis avaient été invités par le gouvernement légal de M. Tshombé à entreprendre des activités qui ont entraîné la mort de milliers de Congolais et d'autres êtres humains. Mise à part la question de la légalité du gouvernement de M. Tshombé, qui, aux termes de la Constitution de la République démocratique du Congo, ne pouvait durer qu'un mois, sous réserve de l'approbation du Parlement, il n'est pas besoin de chercher très loin pour trouver l'exemple analogue d'un autre Etat dont le gouvernement légitime a volontairement demandé l'assistance militaire d'une autre nation. Ma délégation se souvient très bien avec quelle véhémence le Gouvernement des Etats-Unis s'est opposé à ce petit Etat, sans parler de la manière dont cette opposition s'est manifestée, risquant de plonger le monde dans une guerre nucléaire.

119. Il va sans dire que je fais allusion à l'incident de Cuba. On a dit que ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre, mais ici les Etats-Unis voudraient nous faire croire que la République démocratique du Congo pourrait demander l'assistance militaire des Américains et des Belges, alors que le Gouvernement légal de Cuba ne pouvait demander aux Russes une assistance militaire sans se voir menacé et presque réduit à la famine par un blocus.

120. Le problème congolais intéresse-t-il le seul Gouvernement de la République démocratique du Congo? Bien entendu, la réponse est non. Les Américains ont déjà indiqué que les Chinois apporteraient une aide aux nationalistes, et qu'en conséquence ils ne se retireraient pas. D'où cette "guerre froide" devenue chaude, qui a déjà provoqué tant de pertes de vies humaines et de dommages matériels au Congo. La solution du problème a d'ores et déjà été confiée par les autorités congolaises à l'Organisation de l'unité africaine, et, de toute manière, le Congo est entouré par neuf autres Etats, dont certains

121. Finally, this Congo problem has not only rocked the Congo, but all Africa and, indeed, the United Nations itself, since it is mainly the Congo peace-keeping operation that has brought about the financial crisis facing this Organization. Can it be said that this Council should not take cognizance of the present developments in the Congo and not help the Organization of African Unity to bring about an amicable settlement?

122. The view has also been expressed that the two-Power military operation was undertaken because the nationalist forces of Stanleyville were also receiving outside help. I wonder what the United States would say if, in view of their active assistance to the Taiwan Government, other States were to take sides militarily with the People's Republic of China.

123. It has also been said that the Belgian-United States military intervention was motivated by humanitarian considerations; and humanitarianism in this context is held to relate to the saving of the lives of a few persons of the white race, while at the same time thousands of African lives are destroyed. I am sure that the teeming millions of Africans would have understood the objective better if it had been prefixed by the letters "in" to read "inhumanitarian". In matters of this kind humanitarianism would have a better meaning if it were related to the consideration of the consequences of one's actions.

124. It is demonstrably true that more people have been killed—and I especially include Dr. Carlson—as a result of the aggression committed by these two States. The action of these two Governments released forces which the Organization of African Unity had been at great pains to control.

125. It is not the intention of my delegation to gloss over the atrocities committed in the Congo by all sides or the wanton and deliberate massacre of Congolese people by the Belgian troops in the so-called "mopping-up" operations. It is my view that the unfortunate loss of life on both sides was most unfortunate and unnecessary.

126. Had the United States Government looked back a few years, had it not been obsessed with the avowed mission of hunting Communists, it would have realized that in the context of the Congo, it is extremely ridiculous to be associated with Belgians in a so-called "humanitarian" mission.

127. When did the Belgians hear of the word "humanitarian"? After almost a century of abject cruelty committed against the Congolese, after years of the most inhuman and gruesome wickedness, the Belgians now talk about humanitarian rescue. To the Belgians, I say, let sleeping dogs lie. One may ask: does humanity apply to the white race alone? Perhaps it does.

128. I must say that the racist turn that is so represented by the headlines of newspapers in this country about this event is painful. The sickening

ont déjà des difficultés avec lui en raison de la crise qui le secoue.

121. En définitive, le problème congolais n'a pas seulement ébranlé le Congo, mais toute l'Afrique et, en fait, les Nations Unies elles-mêmes, puisque c'est principalement l'opération de maintien de la paix au Congo qui a fait naître la crise financière que connaît actuellement cette organisation. Dans ces conditions, peut-on dire que le Conseil ne doit pas se préoccuper de l'évolution de la situation au Congo et aider l'Organisation de l'unité africaine à aboutir à un règlement à l'amiable?

122. On a également dit que les deux puissances avaient entrepris des opérations militaires parce que les forces nationalistes de Stanleyville recevaient, de leur côté, une aide extérieure. Je me demande ce que diraient les Etats-Unis si, en raison de l'assistance active qu'ils prêtent au Gouvernement de Taiwan, d'autres Etats prenaient parti, sur le plan militaire, pour la République populaire de Chine.

123. On a dit aussi que l'intervention militaire belgo-américaine avait été inspirée par des considérations humanitaires; dans ce cas, l'humanitarisme consisterait à sauver quelques personnes de race blanche tout en supprimant des milliers d'Africains. Je suis convaincu que les millions d'Africains comprendraient mieux si l'on employait un mot comme "antihumanitaire". En l'occurrence un humanitarisme bien compris aurait fait prendre en considération les conséquences de ses actes.

124. Il est hors de doute que l'agression commise par ces deux Etats n'a fait qu'accroître le nombre des victimes — et je pense particulièrement au Dr Carlson. L'action des deux gouvernements a déchaîné des forces que l'Organisation de l'unité africaine avait tout fait pour contenir.

125. Ma délégation n'a pas l'intention de jeter le voile sur les atrocités commises au Congo de part et d'autre, ni sur le massacre délibéré de Congolais par les troupes belges au cours d'opérations dites "de nettoyage". J'estime que les pertes en vies humaines des deux côtés ont été désastreuses et tout à fait inutiles.

126. Si le Gouvernement des Etats-Unis avait songé au passé, s'il n'avait pas été obsédé par sa mission avouée de chasse aux communistes, il aurait compris tout ce qu'il y a d'absurde, dans le cas du Congo, à se trouver associé aux Belges dans une mission prétendue "humanitaire".

127. Depuis quand les Belges comprennent-ils ce mot "humanitaire"? Après un siècle ou presque de cruautés abominables perpétrées contre les Congolais, après avoir des années durant agi de la façon la plus inhumaine et la plus atroce, les Belges parlent aujourd'hui de sauvetage humanitaire. Je dis aux Belges: "Ne réveillez pas le chat qui dort." On peut se demander si les sentiments d'humanité ne valent que pour la race blanche. Peut-être en est-il ainsi.

128. Je trouve particulièrement pénible le tour raciste que donnent au problème qui nous occupe les manchettes des journaux de ce pays. De gros

headlines, such as "Africans massacre whites", attempts at creating martyrs—all these are not conducive to a peaceful solution of a really difficult problem.

129. My delegation has read the memoranda ^{6/}submitted to the President of the Security Council by both Belgium and the United States, in which they attempt to justify their wanton action in the Congo. To them, the ready co-operation in and agreement of the Leopoldville authorities to this unwholesome collusion provided the licence for the massacre of thousands of innocent Congolese. One would shudder to believe that a Government, truly representative of a people, and with the interest of the people at heart, would aid and abet the commission of genocide against its own citizens. The fact that this Council has been led to believe that the aggression was committed with the agreement of the Congolese Government clearly demonstrates the pressures under which the Leopoldville authorities operate. Indeed, the recent events in the Congo may be taken as indicative of what the world should expect of countries who are not beyond displaying naked military power.

130. The Government of Ghana has taken note of the statement made in London on Saturday, 28 November 1964, by Mr. Ball, Assistant Secretary of State of the United States of America. In this statement Mr. Ball said that Belgian, British and United States intervention in the Congo was not undertaken for rescue of nationals of the three Powers concerned, but was designed to rescue nationals of all States and such Congolese citizens as might, in the opinion of the United States and Belgium, be in danger.

131. This statement by Mr. Ball underlines the entire illegal and provocative nature of the United States and Belgian intervention. In international law the United States is no more entitled to intervention than would, say, Ghana be entitled to intervention in the southern states of the United States of America to protect lives of Afro-American inhabitants of those states who are, from time to time, tortured and murdered for asserting their legitimate rights and whose lives are entrusted to the United States Government. In fact, there are more citizens of Ghana in the Congo than there are American nationals, and citizens of African States residing there outnumber the total number of Europeans there; yet, so far as the Government of Ghana is aware, Belgium and the United States undertook this action ostensibly on behalf of all foreign nations without consulting any African State, despite the fact that from these States come the great majority of foreign residents in the Congo. The Government of Ghana, like all other Governments, deplores any loss of life which has occurred amongst the foreign nationals, but it considers that the murders and killings which took place were the direct consequence of Belgian and American intervention.

132. If great Powers can intervene at will, if their nationals are experiencing any hardship in any country, then is there any security for smaller countries? If

^{6/} S/6055, S/6056, S/6062, S/6063, S/6067, S/6068, S/6074, S/6075; see Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for October, November and December 1964.

titres écoeürants, tels que "Les Africains massacrent les blancs", tendent à créer des martyrs: tout cela ne favorise pas une solution pacifique de ce problème des plus difficiles.

129. Ma délégation a lu les mémoires soumis au Président du Conseil de sécurité par la Belgique et par les Etats-Unis^{6/}, dans lesquels ces Etats s'efforcent de justifier leur action gratuite au Congo. Selon eux, la prompte coopération des autorités de Léopoldville et leur assentiment à une collusion aussi sinistre autorisaient le massacre de milliers de Congolais innocents. Comment penser qu'un gouvernement véritablement représentatif d'un peuple et ayant à cœur d'en défendre les intérêts puisse apporter aide et encouragement au génocide de ses propres citoyens? Le fait que ce Conseil ait été amené à croire que l'agression avait été commise avec l'assentiment du Gouvernement congolais est une preuve évidente de la pression qui s'exerce sur les autorités de Léopoldville. En vérité, les récents événements du Congo devraient être considérés comme un signe précurseur de ce que le monde peut attendre de pays qui n'ont pas peur de déployer la force militaire à découvert.

130. Le Gouvernement ghanéen a pris note de ce que M. Ball, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis d'Amérique, a déclaré à Londres le samedi 28 novembre 1964. M. Ball a dit que l'intervention de la Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis au Congo visait non pas à sauver des ressortissants des trois puissances considérées, mais à secourir des ressortissants de tous Etats, y compris des Congolais, qui, de l'avis des Etats-Unis et de la Belgique, pouvaient être en danger.

131. Cette déclaration de M. Ball met en relief tout ce qu'il y a d'illégal et de provocateur dans l'intervention des Etats-Unis et de la Belgique. En droit international, les Etats-Unis ne sont pas plus autorisés à intervenir que ne pourrait le faire, par exemple, le Ghana dans les Etats du Sud des Etats-Unis d'Amérique afin de protéger les vies des habitants afro-américains de ces Etats qui sont, de temps à autre, torturés et assassinés pour avoir affirmé leurs droits légitimes, et dont les vies sont confiées au Gouvernement des Etats-Unis. En fait, il y a au Congo plus de Ghanéens que d'Américains, et plus de ressortissants d'Etats africains que d'Européens. Néanmoins, pour autant que le sache le Gouvernement ghanéen, la Belgique et les Etats-Unis ont entrepris cette action prétendument au nom de toutes les nations étrangères, sans consulter aucun Etat africain, bien que la grande majorité des étrangers résidant au Congo viennent de ces Etats. Le Gouvernement ghanéen, comme tous les autres gouvernements, déplore les pertes en vies humaines qui se sont produites parmi les étrangers; mais il considère que les assassinats et les exécutions qui ont eu lieu ont été la conséquence directe de l'intervention des Belges et des Américains.

132. Si les grandes puissances peuvent intervenir comme bon leur semble lorsque leurs ressortissants éprouvent des difficultés dans un pays quelconque,

^{6/} S/6055, S/6056, S/6062, S/6063, S/6067, S/6068, S/6074, S/6075; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964.

that is permissible, then not only the Congo but all of Africa is exposed. It may be said that the Congolese Government gave permission for the operation, but this is like the story of the wolf and the lamb in Aesop's fable. When world peace and security are threatened, the Security Council must take cognizance of it and act accordingly.

133. I repeat that the aggression and the military intervention of Belgium and the United States precipitated the killings of the very citizens it was meant to "rescue". It is paradoxical in such a situation that martyrs have been created by the very people responsible for their death.

134. The Ghana Government, I should say again, is unreservedly opposed to the killing of innocent people wherever it may occur, and this is so even if such shedding of innocent blood is purported to be on "humanitarian" grounds. My delegation accordingly registers its unqualified condemnation of this action.

135. My delegation further expresses the hope that the Council will take such steps as will obviate the recurrence of the unfortunate and unwarranted intervention by those two Powers—and the same thing applies to other Powers too—and so close a chapter in the history of Africa that must remain just another act of colonialist and imperialist oppression and neo-colonialist action.

136. Allow me to end by reiterating the appeal by the ad hoc Commission of the OAU. I appeal to all combatants in the Democratic Republic of the Congo to lay down their arms so as to enable the Commission charged by the Organization of African Unity with the task of bringing about national reconciliation to carry out its mission. With your co-operation, the Democratic Republic of the Congo shall know the peace and stability it had never known for centuries. I join to this appeal a warning to all those foreign States that are constantly interfering in African affairs. The Organization of African Unity is capable of settling its own affairs.

137. Mr. Tshombé's Government, the Government of the Democratic Republic of the Congo, must be helped. Without going into technicalities for or against, I should say that the Organization of African Unity as such, and Ghana, recognize it as such. But when a Government with one of the largest armies in Africa cannot control its people, then one cannot just give it military assistance without being cautious. The Organization of African Unity besides feels that the Government and the nationalists must be reconciled and not helped to crush each other. This was the Addis Ababa decision to which Mr. Tshombé agreed. This was the same decision which the African Foreign Ministers took in Leopoldville in 1960 during the struggle between Lumumba and Tshombé. How can anyone accuse the Organization of African Unity of not helping the Government in this case? This is the African way of solving such problems. It has succeeded in other cases, and it would have succeeded in this

quelle sécurité peut-il y avoir pour les petits pays? Si la chose est permise, ce n'est pas seulement le Congo mais toute l'Afrique qui est en danger. On dira que le Gouvernement congolais a autorisé cette opération; mais cela rappelle la fable du loup et de l'agneau. Lorsque la paix mondiale et la sécurité sont menacées, le Conseil de sécurité doit en connaître et agir en conséquence.

133. Je répète que l'agression et l'intervention militaire de la Belgique et des Etats-Unis ont précipité la mort des personnes mêmes que l'on se proposait de "sauver". Il est paradoxal que, dans une telle situation, des martyrs aient été créés par ceux-là mêmes qui sont responsables de leur mort.

134. Le Gouvernement ghanéen, je le répète, s'oppose sans réserve au massacre de victimes innocentes, où qu'il se produise, et cela est vrai même lorsqu'on prétend justifier de telles effusions de sang par des considérations "humanitaires". En conséquence, ma délégation proclame sa condamnation sans réserve de tels actes.

135. Ma délégation exprime en outre l'espoir que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour empêcher le renouvellement d'une intervention à la fois malencontreuse et injustifiée de la part de ces deux puissances — le même espoir s'applique d'ailleurs à d'autres puissances —, et clôt ainsi un chapitre de l'histoire de l'Afrique qui doit demeurer un simple acte d'oppression impérialiste et colonialiste et d'intrigue néo-colonialiste.

136. Permettez-moi, pour terminer, de répéter l'appel lancé par la Commission ad hoc de l'OUA. J'adresse un appel à tous ceux qui combattent sur le territoire de la République démocratique du Congo pour qu'ils déposent leurs armes, de sorte que la Commission chargée par l'Organisation de l'unité africaine d'assurer la réconciliation nationale puisse s'acquitter de sa mission. Avec votre coopération, la République démocratique du Congo connaîtra la paix et la stabilité qu'elle n'a pas connues depuis des siècles. J'ajoute à cet appel un avertissement à l'intention de tous les Etats étrangers qui interviennent constamment dans les affaires africaines. L'Organisation de l'unité africaine est capable de s'occuper de ses propres affaires.

137. Il faut aider le gouvernement de M. Tshombé, le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Sans vouloir trop peser le pour et le contre, je dois dire que l'Organisation de l'unité africaine, en tant que telle, ainsi que le Ghana reconnaissent ce gouvernement comme tel. Mais, lorsqu'un gouvernement doté de l'une des plus puissantes armées d'Afrique ne peut pas maintenir l'ordre dans le pays, on ne peut tout simplement pas lui fournir une assistance militaire sans montrer une certaine circonspection. L'Organisation de l'unité africaine estime en outre que le gouvernement et les nationalistes doivent être réconciliés et non pas incités à s'écraser mutuellement. Telle a été la décision d'Addis-Abéba, à laquelle M. Tshombé a donné son assentiment. Telle a été aussi la décision que les Ministres africains des affaires étrangères ont adoptée à Léopoldville en 1960, à propos de la lutte entre Lumumba et Tshombé. Comment quiconque peut-il accuser

case too but for foreign planes, arms and mercenaries which have deluded the Government into thinking that a military solution could be achieved thereby.

138. Those who seek a military solution do not know the Congo nor have they learned any lesson from history. At first it was Katanga, then Kivu, and now Orientale Province. Tomorrow it will be some other province. The Belgians, in their abominable colonial oppression, intentionally prevented the people from coming together. It will take time to have a truly national organization, and so only one of national reconciliation will do. Why? Mr. Tshombé started this grand idea, and so he must allow the Organization of African Unity to help him complete that work.

139. The Organization of African Unity says: Let there be a cease-fire followed by national reconciliation and general elections. What is there difficult about this? Mr. Tshombé himself agreed to this in Addis Ababa. Why this change? Let him not be deceived by those who have their axe to grind.

140. There is one missing link which Osagyefo Dr. Kwame Nkrumah, President of the Republic of Ghana, has been advocating over the past year without getting any response. He foresaw that when the United Nations forces withdrew from the Congo, various warring factions would rise up again in the Congo, and so the Africans should fill the vacuum, created by the United Nations withdrawal, with an African peace force until the situation could be stabilized. Again, when the present hostilities started, he also advocated that foreign planes, arms and mercenaries should be withdrawn and replaced by an African peace force until after the general elections had taken place. That also was not heeded. Anyway, it is not too late to reconsider it. But let it be done quickly.

141. It has been said that other States are helping the nationalists, so foreign Powers too can help the Government. I do not know the veracity of this allegation. But if it is true, it goes precisely to prove the OAU contention that unless there is an immediate cease-fire, that will surely bring the cold war to Africa.

142. Here I must digress a little and say that the cold war is no longer cold once it leaves the frontiers of the East and West power blocs. Yes, there is no war in Europe or in America or in the Soviet Union. But what about Korea? What about Viet-Nam? What about the Congo? The people of Viet-Nam and Laos have never known any peace since the end of the second world war in 1945, while Japan and Germany are among the most prosperous nations of the world today. What an irony of fate.

L'Organisation de l'unité africaine de ne pas aider le gouvernement dans cette affaire? Telle est la manière africaine de résoudre ce genre de problèmes. Cette méthode a réussi en d'autres cas, et aurait réussi cette fois encore, n'eussent été les avions, les armes et les mercenaires étrangers qui ont abusé le gouvernement et lui ont fait croire qu'il pouvait obtenir, grâce à leur aide, une solution militaire.

138. Ceux qui recherchent cette solution militaire ne connaissent pas le Congo ou bien n'ont pas appris les leçons de l'histoire. D'abord, il y a eu le Katanga, puis le Kivu, et c'est maintenant le tour de la Province orientale. Demain ce sera quelque autre province. Les Belges, dans leur abominable oppression coloniale, ont, en effet, de propos délibéré, empêché l'unification des populations congolaises. Il faudra du temps pour qu'existe une organisation véritablement nationale, et c'est pourquoi une organisation de réconciliation nationale est nécessaire. Pourquoi? M. Tshombé lui-même a lancé cette grande idée; il doit donc permettre à l'Organisation de l'unité africaine de l'aider à achever cette tâche.

139. L'Organisation de l'unité africaine déclare: qu'il y ait un cessez-le-feu suivi d'une réconciliation nationale et d'élections générales. Quelle difficulté y a-t-il à cela? M. Tshombé lui-même l'a accepté à Addis-Abéba. Pourquoi ce revirement? Qu'il ne se laisse pas tromper par ceux qui ont des intérêts égoïstes à défendre.

140. Il y a un chaînon manquant, et l'Osagyefo Kwame Nkrumah, président de la République du Ghana, préconise depuis un an une solution sans trouver aucun écho. Il a prévu que, lorsque les forces des Nations Unies se retireraient du Congo, diverses factions hostiles surgiraient dans ce pays, et que les Africains devraient donc combler le vide créé par le départ des Nations Unies par une force de paix africaine, jusqu'à ce que la situation puisse être stabilisée. De même, dès le début des hostilités actuelles, il a recommandé que les avions, les armes et les mercenaires étrangers soient retirés et remplacés par une force de paix africaine jusqu'après les élections générales. Ce conseil n'a pas non plus été entendu. De toute façon, il n'est pas trop tard pour y songer. Mais il faut faire vite.

141. On a dit que d'autres Etats aident les nationalistes et que, par conséquent, des puissances étrangères peuvent bien à leur tour aider le gouvernement. Je ne sais si cette allégation est exacte, mais, si elle l'était, elle donnerait précisément raison à l'Organisation de l'unité africaine, qui affirme qu'à moins d'un cessez-le-feu immédiat la guerre froide s'instaurera à coup sûr en Afrique.

142. J'ouvrirai ici une parenthèse pour faire observer que la guerre froide cesse d'être "froide" en dehors des frontières des grands blocs de l'Est et de l'Ouest. Certes, il n'y a pas de guerre en Europe, en Amérique ou en Union soviétique. Mais en va-t-il de même en Corée? Au Viet-Nam? Au Congo? Les peuples du Viet-Nam et du Laos n'ont jamais connu la paix depuis que la seconde guerre mondiale a pris fin en 1945, tandis que l'Allemagne et le Japon sont aujourd'hui les deux nations les plus prospères du monde. Quelle ironie du sort!

143. I appeal to Congolese leaders to think of the lives of their people and the good of their country and not make themselves the cat's-paws to pull the chestnuts out of the fire of cold-war politics.

144. I digressed a little and said a little more than what is strictly germane to the issue before the Council because Ghana is not so much interested in condemnation, though the act of aggression and intervention must be condemned. Ghana is rather of the opinion that in the interest of the innocent people of the Congo, a more positive decision should be taken by this Council to get rid of foreign intervention in the Congo and to help the Congolese Government and people to settle their problem and usher in a period of peace and prosperity in that strife-torn country. This is a major decision which must be taken by this Council in the interests of world peace and prosperity, for which the United Nations was established.

145. To conclude, I should like to say this. It seems that some big Powers have not yet learned the lessons of history and think that Africa can just be made the cat's-paw of international cold-war politics. Let us remember the doleful tale of the rape of Ethiopia by Italy and the criminal inactivity of the League of Nations in the matter which eventually brought chaos and disaster to the whole world. This Council should unequivocally decide against intervention by foreign Powers in the Congo and support the efforts of the OAU to bring peace and stability to that strife-torn country, lest this small spark should excite another mighty conflagration.

146. The PRESIDENT (translated from Spanish): I call on the representative of China, who has asked to speak on a point of order.

147. Mr. LIU (China): Unless I am mistaken, I heard the representative of Ghana make a fleeting reference to Taiwan on which my Government is based. Without studying more fully the text of his statement, I am unable to grasp the logic or relevance of that statement or that reference, and I should like, with your permission, Mr. President, to reserve the right of my delegation to reply to that point at an appropriate moment and in the proper context.

148. Mr. MAHGOUB (Sudan): Mr. President, may I first of all be permitted to say, on behalf of the Sudan Government, how grateful we are to you and to the members of the Security Council for entertaining the application which we, together with many other Member States, have addressed to the Council with regard to recent events in the Democratic Republic of the Congo, and also for acceding to my Government's request [S/6076] to be permitted to participate in the debate on this subject.

149. Once again the Security Council is seized of the tragedy of the Congo. Ever since July 1960, the Congo question has affected the life of the United Nations to an extent unprecedented in the history of our Organization. Politically, psychologically and financially, the Congo has been with us every day.

143. Je lance un appel aux chefs congolais pour qu'ils songent au bien de leur peuple et de leur pays et ne soient pas les dupes d'une politique de guerre froide.

144. J'ai ouvert cette parenthèse et me suis légèrement écarté du sujet dont le Conseil est saisi, car ce qui importe au Ghana n'est pas tellement de proférer une condamnation, bien qu'il y ait lieu de réprouver les actes d'agression et l'intervention. De l'avis du Ghana, il faudrait plutôt que, dans l'intérêt de la population innocente du Congo, le Conseil prenne une décision plus positive qui fasse cesser l'intervention étrangère au Congo et aide le gouvernement et le peuple congolais à trouver une solution à leurs problèmes et à inaugurer une ère de paix et de prospérité dans ce pays déchiré par les luttes. C'est là une décision d'importance majeure que doit prendre le Conseil dans l'intérêt de la paix et de la prospérité mondiales dont l'Organisation des Nations Unies est la gardienne.

145. Pour conclure, je voudrais dire ceci. Il semble que certaines grandes puissances n'ont pas encore su profiter des leçons de l'histoire et croient qu'elles peuvent se servir de l'Afrique dans la politique internationale de guerre froide. Souvenons-nous du triste sort de l'Éthiopie envahie par l'Italie et de la passivité criminelle de la Société des Nations dans cette affaire, qui a mené le monde tout entier au chaos et à la catastrophe. Le Conseil devrait condamner, sans ambiguïté, l'intervention des puissances étrangères au Congo et appuyer les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour ramener la paix et la stabilité dans ce pays déchiré par la lutte, et empêcher que celle-ci ne provoque une nouvelle et grave conflagration.

146. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Chine pour une motion d'ordre.

147. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Si je ne me trompe, le représentant du Ghana a fait allusion à Taiwan, siège de mon gouvernement. Il m'est impossible, sans étudier plus à fond le texte de sa déclaration, de saisir la logique ou la pertinence de son allusion et je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, réserver le droit de ma délégation de répondre sur ce point en temps utile et dans le contexte approprié.

148. M. MAHGOUB (Soudan) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement soudanais, vous dire combien nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, d'avoir bien voulu faire droit à la requête [S/6076] que, de concert avec d'autres États Membres, nous avons adressée au Conseil au sujet des récents événements qui se sont déroulés dans la République démocratique du Congo, et également d'avoir autorisé mon gouvernement à participer au débat sur ce sujet.

149. Une fois de plus, le Conseil de sécurité est saisi de la question tragique du Congo. Depuis juillet 1960, la question congolaise a eu, sur la vie des Nations Unies, une influence sans précédent dans l'histoire de notre organisation. Politiquement, psychologiquement et financièrement, la question du Congo s'est posée à nous tous les jours.

150. The Republic of the Sudan has always been concerned with and disturbed by the Congolese drama. The Republic of the Congo, lying as it does in the very heart of the great African continent, and bordering on no less than eight newly independent African States, constitutes an extremely sensitive spinal cord in the body politic of Africa. Therefore, whatever happens in the Congo cannot be viewed in isolation from the rest of Africa. There can never be stability in Africa if the Congo is allowed, by design or destiny, to continue in a state of permanent crisis. All and every healthy economic, social and cultural development in the whole of Africa has suffered and is still suffering from the nefarious effects of the political malady that has for so long afflicted that unhappy land. The Congo can be cured only by Africa itself. It does not need foreign witch doctors. It can only get sicker from any of their "miracle" drugs.

151. No one can be in doubt that the Congo is in bad need of help, but after these few, yet long, years of trial and tribulation one cannot suppress the feeling that it could have done better without some of its helpers. The Congo needs help, but who can understand its needs better than fellow Africans? A closely knit family has for thousands of years been the mainstay of African life, and today, the African family should be, as always, called upon to help its less fortunate African brothers heal their wounds.

152. The policy of my country towards the internal conflicts that have characterized the political life in the Congo since independence has been a policy of strict neutrality. We have neither harboured nor manifested any bias for or prejudice against any of the contending factions in the Congo. Speaking before the Security Council on 16 February 1961, our permanent representative explained this attitude of neutrality and non-interference as follows:

"Our policy of neutrality and non-interference does not stem from any kind of indifference or lack of concern on our part. The exact reverse may be true. If I may say so without impertinence, of all the countries participating in this debate, with the only exception of the Congo itself, the Sudan is the one most directly affected by this cruel Congolese drama. Because of our common frontiers with the Congo, because of the great ethnic and blood relations between the Congolese and Sudanese peoples and because of many other strong ties between the two nations, we have always regarded the effective independence of the Congo, its security and the happiness of its people as an insurance—a necessary insurance—of our own independence, our own security and the happiness of our own people. But, to bring about these desired ends in the Congo, we do not think that interference from outside, however well-meaning, is the best way. In fact, if it is a way at all, it is the sure way to increased anarchy, to increased bitterness, to fratricidal conflict and to the final liquidation of the Congo as a State. The ugly consequences of all this will not stop at the frontiers of the Congo. It may not be an exaggeration to say it will engulf the whole African Continent ..."

[937th meeting, para. 160.]

150. La République du Soudan n'est pas restée insensible au drame congolais, qui n'a cessé de la préoccuper. La République du Congo, située au cœur même du grand continent africain et limitrophe de huit Etats africains nouvellement indépendants, constitue une zone névralgique dans le corps politique de l'Afrique. On ne saurait donc examiner ce qui se passe au Congo en dehors du contexte africain. Il ne pourra jamais y avoir de stabilité en Afrique si le Congo, à dessein ou par le jeu du sort, est laissé dans un état de crise permanente. Tout le progrès économique, social et culturel de l'ensemble de l'Afrique a été entravé et continue d'être entravé par les séquelles néfastes de cette maladie politique dont ce malheureux pays souffre depuis si longtemps. Le Congo ne peut être guéri que par l'Afrique elle-même. Il n'a que faire des guérisseurs étrangers. Leurs remèdes prétendument miraculeux ne feront qu'aggraver son mal.

151. Personne ne contestera que le Congo a grand besoin d'aide, mais après ces dernières années, riches en tribulations et en épreuves, on ne peut s'empêcher de penser qu'il eût mieux valu pour lui que certains s'abstiennent de venir l'aider. Certes, le Congo a besoin d'aide, mais qui peut mieux comprendre ses besoins que ses frères africains? La vie de l'Afrique, depuis des milliers d'années, repose sur la famille étroitement unie, et, aujourd'hui, c'est à la famille africaine que nos frères africains dans l'infortune doivent s'adresser pour qu'elle panse leurs plaies.

152. La politique de mon pays à l'égard des conflits internes que connaît le Congo depuis son accession à l'indépendance a été une politique de stricte neutralité. Nous n'avons jamais nourri ni manifesté aucun préjugé ou parti pris contre les factions qui s'affrontent dans ce pays. Parlant devant le Conseil de sécurité, le 16 février 1961, notre représentant permanent a défini notre politique de neutralité et de non-ingérence dans les termes suivants:

"Notre politique de neutralité et de non-ingérence n'est pas le fruit de l'indifférence ni d'un manque d'intérêt de notre part. C'est plutôt l'inverse qui est vrai. J'oserais même dire que, de tous les pays qui participent au présent débat, à la seule exception du Congo lui-même, le Soudan est le plus directement affecté par le cruel drame congolais. En raison de nos frontières communes avec le Congo, en raison des fortes relations de consanguinité et de race entre les peuples congolais et soudanais, ainsi qu'en raison de maints autres liens puissants entre les deux nations, nous avons toujours considéré l'indépendance effective du Congo, sa sécurité et le bonheur de son peuple comme une garantie — une garantie nécessaire — de notre propre indépendance, de notre propre sécurité et du bonheur de notre propre peuple. Pour aboutir à ces fins souhaitables au Congo, nous ne croyons pas que l'ingérence extérieure, si bien intentionnée qu'elle soit, constitue la meilleure méthode. En fait, c'est le moyen le plus sûr de favoriser l'anarchie, d'accroître les ressentiments et de provoquer une lutte fratricide et la liquidation finale du Congo en tant qu'Etat. Les conséquences néfastes du processus ne s'arrêteront pas aux frontières du Congo. Il n'est sans doute pas exagéré de dire qu'elles

That was our position then; that is our position today.

153. It was in pursuance of this policy that the Sudan was among the first Member States to answer the call of the United Nations and to send troops to the Congo. Our troops went there for one purpose and one purpose only: to participate with other units of other Member States, so many of which were sister African States, in the preservation of the political independence and territorial integrity of the Congolese Republic. We, like other participants, suffered casualties among our young men, but we were consoled by the thought that these brave young men did not die in vain. We had hoped that their blood would be a flowering blood to sustain the growth of prosperity and stability in the Congo. We prayed that these sacrifices would weld together a Congolese nation, a nation one and indivisible, with one aim in mind: the welfare of the country and the tranquillity of a greater homeland Africa.

154. But after all this, where do we find ourselves today? The answer is as simple as it is cruel: developments in the Congo have come full circle. The foreign mercenaries whom the United Nations took so much pain over such a long period to dislodge from their entrenched positions in the Congo are back; and they are back even in possibly greater numbers than ever before. These latter day Hessians are living off the fat of the land, shooting to kill, and scoffing at every effort at conciliation between the Congolese. Conciliation and peace are definitely no part of their concepts. Their credo is, openly and avowedly, that the best opponent is a dead opponent.

155. A few days ago Africa and the world as a whole were convulsed by a violent shock in the form of the re-appearance of a sinister ghost from the past, a past that we had hoped would never come to haunt us again. At dawn on 23 November 1964, Belgian paratroopers were flown into the Congo in American aircraft taking off from a British base and dropped over Stanleyville. We are all aware of the excuse given for this surprising and impulsive action. Brussels and Washington spoke in impressive unison to the effect that the action was in the nature of a humanitarian mission; that it had no military purpose, and that it was not an action against the "rebels".

156. In normal circumstances, it would be difficult to oppose a rescue mission undertaken for humanitarian purposes. But in this particular case it is clear to everyone today that the dropping of paratroopers could only have the effect of a provocation to violence. It has been argued—and this argument can go on forever—that the launching of the operation had become necessary to save the lives of over a thousand white hostages; and I underline the word "white". But did this military action save all those lives? We know that this was not the case.

157. We do not condone the massacre of hostages in Stanleyville or elsewhere in the Congo. We deplore brutality of all kinds and from any quarter. But we do feel that this terrible reaction could have been easily foreseen. Was it not asking too much to expect

s'étendront à tout le continent africain." [937ème séance, par. 160.]

Telle était notre position; elle n'a pas varié.

153. C'est pourquoi le Soudan a été parmi les premiers Etats Membres à répondre à l'appel de l'Organisation des Nations Unies et à envoyer des troupes au Congo. Nos troupes y sont allées à seule fin de participer avec les autres contingents des Etats Membres — dont un grand nombre venaient des Etats frères africains — à préserver l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Congo. Comme les autres participants, nous avons subi des pertes, mais nous sommes heureux de penser que nos courageux jeunes gens ne sont pas morts en vain. Nous avons espéré que leur sang féconderait la terre congolaise et accroîtrait la prospérité et la stabilité du pays. Nous avons prié pour que leurs sacrifices fassent du Congo une nation une et indivisible tournée vers un seul but: celui d'assurer le bien-être dans le pays et de faire régner la paix dans cette patrie plus grande, l'Afrique.

154. Mais après tout cela, où en sommes-nous aujourd'hui? La réponse est aussi simple que cruelle: au Congo, les choses sont redevenues ce qu'elles étaient. Les mercenaires étrangers, que l'Organisation des Nations Unies avait pendant si longtemps pris tant de peine à déloger de leurs positions, sont revenus et peut-être même en plus grand nombre. Ces restes de notre temps saignent le pays. Ils tirent pour tuer et se moquent des efforts de conciliation entre les Congolais. La conciliation et la paix sont de toute évidence étrangères à leurs conceptions. Pour eux, ils l'avouent publiquement, le meilleur adversaire est un adversaire mort.

155. Il y a quelques jours, l'Afrique et le monde entier ont été ébranlés par un choc violent, la réapparition d'un odieux fantôme du passé, d'un passé dont nous avions espéré qu'il ne nous hanterait plus jamais. A l'aube du 23 novembre 1964, des parachutistes belges transportés par des avions américains provenant d'une base britannique ont été lâchés au-dessus de Stanleyville. Nous connaissons tous l'excuse donnée pour cette action impulsive et surprenante. Bruxelles et Washington ont dit, avec un ensemble qui ne laisse pas de nous impressionner, qu'il s'agissait d'une action humanitaire; et non militaire, qui n'était nullement dirigée contre les "rebels".

156. Dans des circonstances normales, il serait difficile de s'opposer à une mission de secours entreprise à des fins humanitaires. Mais, dans ce cas particulier, chacun sait que cette expédition de parachutistes ne pouvait que provoquer la violence. On a dit — et l'on ne se lassera pas de le répéter — que cette opération s'imposait pour sauver la vie de plus d'un millier d'otages blancs, et je souligne le mot "blancs". Or, cette action militaire a-t-elle permis de sauver toutes ces vies? Nous savons bien que non.

157. Nous n'approuvons certes pas le massacre d'otages à Stanleyville ou ailleurs au Congo. Nous déplorons la brutalité, sous toutes ses formes et d'où qu'elle vienne. Mais nous pensons que cette terrible réaction était facile à prévoir. N'était-ce

the illiterate and poverty stricken rebel tribesmen to show the political sophistication not always demonstrated even in far more advanced countries? Was it not to be feared and foreseen that these tribesmen, faced with heavily armed soldiers dropping from the skies, would panic and, in a state of mass hysteria, would vent their wrath on the helpless hostages?

158. Whatever verdict history may hand down some distant day in the future, is it not a sad fact that the hostages were killed only after the paratroopers landed? We read in the American Press that further rescue missions were discontinued because, according to an American source in Leopoldville, there was danger that paratroop landings in other areas might trigger new massacres of hostages.

159. I could have mentioned here the indifference to the suffering of the Congolese observed in many actions taken during the intervention. Indeed, I could have told you a number of tales that came to us from across the border. African lives are as precious as any other lives; but this is elementary, and many men of goodwill have commented on the callous way in which African property and lives have been treated. I am not doing that. Do look at this week's Observer, if you have not done so already, and see Connor Cruise O'Brien marking this side of the question along with the other sides—a man who ought to know. Brutality is nasty whatever corner it comes from. We deplore it whether the afflicted person is an African or a European, but others only deplore it when the afflicted are Europeans. To these others I have only one word to say: "The quality of mercy is not strained."

160. In a dispatch from Leopoldville dated 30 November The New York Times reported:

"Six days after the paratroop drops on Stanleyville and Paulis, well over nine hundred foreigners are still in the hands of the Congolese rebels and their lives appear to be in far more danger as a result of the Belgian and American military action."

And again on 1 December, The New York Times reported from Washington:

"Other officials said that after the Stanleyville and Paulis landings, the whole rescue operation had brought diminishing returns, and that the continued presence of the paratroops could have led to additional killings."

161. This, in our view, is the most accurate and damning comment on the military intervention.

162. There is another very important facet to this whole operation which has highly alarmed us in Africa. It was undertaken in the face and in defiance of an action set in motion by the Organization of African Unity. The OAU had, as you know, set up a nine-member ad hoc commission on the Congo. This Commission worked unceasingly to bring about a truce between the two warring factions in the Congo and the release of

pas demander trop à cette tribu rebelle, illettrée et pauvre que de faire preuve d'une sagesse politique que l'on ne trouve pas toujours dans des pays bien plus avancés? Ne fallait-il pas craindre et prévoir que ces hommes de tribus, en face de soldats armés jusqu'aux dents et tombant des cieux, seraient frappés de panique et, dans un mouvement d'hystérie collective, se vengeraient sur des otages sans défense?

158. Quel que puisse être le verdict de l'histoire, n'est-il pas lamentable que les otages aient justement été tués après l'atterrissage des parachutistes? Nous avons pu lire dans la presse américaine que les entreprises de sauvetage avaient dû être interrompues parce que l'on craignait, selon une source américaine à Léopoldville, que le parachutage de nouvelles troupes dans d'autres régions ne provoquât de nouveaux massacres d'otages.

159. Je pourrais mentionner ici le peu de cas que l'on a fait des souffrances des Congolais pendant cette opération. En fait, je pourrais vous dire bien des choses qui nous ont été communiquées par-delà la frontière. La vie des Africains est tout aussi précieuse que celle de n'importe qui; mais c'est là un lieu commun, et bien des hommes de bonne volonté ont dit leur indignation devant la façon impitoyable dont les Africains ont été traités dans leur personne et dans leurs biens. Mais je n'en parlerai pas. Voyez dans l'Observer de cette semaine, si vous ne l'avez déjà fait, ce que Connor Cruise O'Brien pense de cet aspect particulier de la question. Or, voilà un homme qui doit savoir de quoi il parle. Tout acte de brutalité est odieux d'où qu'il vienne. Nous le flétrissons, que la victime soit africaine ou européenne, mais d'autres ne le font que lorsque la victime est européenne. A ceux-là je dirai, un peu comme Portia, que la miséricorde ne se marchande pas.

160. D'après une dépêche d'une de ses correspondants à Léopoldville, datée du 30 novembre, le New York Times écrit:

"Six jours après l'atterrissage des parachutistes à Stanleyville et à Paulis, plus de 900 étrangers sont encore aux mains des rebelles congolais et leur vie semble être en bien plus grand danger du fait de l'action militaire des Belges et des Américains."

A nouveau, le 1er décembre, le New York Times écrivait, d'après une dépêche de Washington:

"D'autres fonctionnaires ont déclaré que, après les parachutages à Stanleyville et à Paulis, l'opération de sauvetage, dans son ensemble, a donné de moins en moins de résultats et que le maintien des parachutistes aurait pu provoquer de nouvelles victimes."

161. A notre avis, c'est là le commentaire le plus précis et le plus accablant qu'on ait fait sur l'intervention militaire.

162. Un autre aspect très important de toute cette opération nous a beaucoup alarmés en Afrique. Cette opération a été entreprise en dépit et au mépris des mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine. L'Organisation avait, comme vous le savez, créé une commission ad hoc pour le Congo, composée de neuf membres. Cette commission avait travaillé sans relâche pour amener une trêve entre les deux

all hostages. No one can deny that while the Commission, up to the time of the military intervention in the Congo, had not achieved full success, it had nevertheless made considerable progress in persuading the Stanleyville authorities to agree to negotiations with Leopoldville and to talks in Nairobi on the release of the hostages. It should have surprised no one—and least of all seasoned Western negotiators and diplomats—that these talks hit snags and obviously would take some time.

163. All the good spade work of the Conciliation Commission of the Organization of African Unity was, however, nullified by this rash military intervention. The Belgian paratroopers brought death and violence where the OAU had been on the way to bringing conciliation and peace.

164. We do not look with favour on this demonstration of distrust by Western Powers—distrust in the ability and the will of African organizations and African statesmen to ward off conflicts and violence. The Organization of African Unity, since it came into being only just over a year ago, has managed to contain many situations that would otherwise have produced violence and bloodshed of much greater proportions.

165. In that connexion I should like all of us to read again carefully the testimony of a man better qualified than any other to give such testimony. I refer to my colleague, Mr. Joseph Murumbi. His statement in the General Assembly^{2/} was the outcome of direct contact with the problem. Africa had handed over the Congo question to be handled by one of its most eminent sons—indeed, its elder statesman—President Jomo Kenyatta—and Mr. Murumbi was his top aide. What he said represents the African view, and he said it well.

166. My country is concerned with the crisis in the Congo for another reason as well. If members look at the map, they will immediately see that the Congolese civil war is raging very close to our border with the Congo. That civil war is a clear and present danger to the security of the Sudan, and any worsening of the situation directly increases that threat. Moreover, as members have certainly heard and read, units of the opposition forces and several of their most prominent leaders, such as Christophe Gbenye, Gaston Soumaliot and Nicholas Olenga, have already sought refuge on our soil.

167. This is perhaps as good a place as any to say a word or two about the Press reports that have been reaching us here since I left Khartoum last Saturday. I believe that Mr. Moïse Tshombé was motivated by those Press reports in bringing his application to this august Council, an application in which he hints of a complaint against my country, the Republic of the Sudan. I have read that application. It is not

factions en guerre et obtenir la libération de tous les otages. Personne ne saurait nier que, bien que la Commission *ad hoc*, au moment de l'intervention militaire au Congo, n'eût pas connu un plein succès, elle n'était pas loin d'avoir obtenu des autorités de Stanleyville qu'elles acceptent d'entamer des négociations avec Léopoldville et de participer à des pourparlers à Nairobi concernant la libération des otages. Personne n'aurait dû s'étonner — et les négociateurs et diplomates occidentaux chevronnés moins que quiconque — que ces pourparlers se soient heurtés à des difficultés et aient pris, comme il est normal, quelque temps.

163. Or, tout le bon travail préliminaire qu'avait accompli la Commission *ad hoc* de l'Organisation de l'unité africaine a été réduit à néant par cette intervention militaire inconsidérée. Les parachutistes belges ont semé la mort et la violence là où l'OUA était en train d'apporter la conciliation et la paix.

164. Nous n'aimons guère voir les puissances occidentales se défier de la sorte des organisations et des hommes d'Etat africains, de leur capacité et de leur volonté d'éviter les conflits et la violence. L'Organisation de l'unité africaine, depuis sa création il n'y a guère plus d'un an, a su maîtriser beaucoup de situations qui autrement auraient engendré la violence et l'effusion de sang dans des proportions beaucoup plus grandes.

165. A cet égard, j'aimerais que nous relisions tous attentivement le témoignage d'un homme qui est plus qualifié que quiconque en cette matière. Je veux parler de mon collègue, M. Joseph Murumbi. Ce qu'il a déclaré devant l'Assemblée générale^{2/} repose sur une expérience directe du problème. L'Afrique avait chargé de s'occuper de cette question du Congo l'un de ses fils les plus éminents — en fait son homme d'Etat le plus riche en expérience —, le président Jomo Kenyatta, dont M. Murumbi était le bras droit. Ce qu'a dit M. Murumbi représente le point de vue africain, et il l'a fort bien exprimé.

166. Mon pays a encore une autre raison de se préoccuper de la crise du Congo. Si les membres du Conseil veulent bien regarder la carte, ils constateront immédiatement que la guerre civile congolaise fait rage très près de notre frontière commune avec le Congo. Cette guerre civile constitue un danger réel et actuel pour la sécurité du Soudan, et toute aggravation de la situation renforce directement cette menace. De plus, les membres du Conseil ont certainement appris que des unités des forces d'opposition et plusieurs de leurs dirigeants les plus éminents, tels que Christophe Gbenye, Gaston Soumaliot et Nicolas Olenga, ont déjà cherché refuge sur notre sol.

167. Peut-être convient-il de dire ici quelques mots des articles de presse qui nous sont parvenus depuis que j'ai quitté Khartoum samedi dernier. Je crois que ce sont ces articles qui ont conduit M. Moïse Tshombé à soumettre au Conseil sa requête [S/6096], où il se plaint de mon pays, la République du Soudan, à mots couverts. J'ai lu cette requête, J'ai à peine besoin de dire qu'elle ne vaut pas le papier sur lequel

^{2/} Official Records of the General Assembly, Nineteenth Session, Plenary Meetings, 1293rd meeting, para. 1 to 30.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Séances plénières, 1293ème séance, par. 1 à 30.

necessary for me to say that it is not worth the paper on which it is written and should not have been entertained. It is drafted in such vague, equivocal and impotent terms that it is clear that there is no information whatsoever on which to base an accusation against any of the countries mentioned in the document. For instance, we read in the document: "... aircraft registered in Algeria have been observed in the Sudan, near the Congolese frontier" [S/6096]. Nothing could be more vague than that. Where were the aircraft observed? In what part of the Sudan? In what part of the Congo? Did they cross the border and enter the Congo? What were they carrying? I think that this statement is just trash; it contains nothing which should be taken into account by this august Council.

168. We also read in the document: "Furthermore the Government of the Sudan has acknowledged that certain deliveries have been made to the rebels without the consent of the lawful Government of the Congo." I do not know who made that acknowledgement, to whom it was made or what kind of acknowledgement it was. What were those deliveries? To whom were they made? Nothing could be more vague. The document also states: "There is other information which indicates that the Governments of Ghana and the United Arab Republic are closely involved in the supply of assistance to the rebels."

169. I think that members of this august Council are well aware of the sources of information used by Mr. Moïse Tshombé, the Prime Minister of Congo (Leopoldville). It was on the basis of such sources of information that Mr. Tshombé said that some of his fellow citizens—his opponents, I believe—had died; he said that the proof was that he had their passports in his pocket. But some months later, those people who he said had died were found alive. I hope that in the present case his information is somewhat better than the other information he has given to the world.

170. At this time I would merely reserve my delegation's right to speak, if necessary, on any complaint that Mr. Tshombé may make before this Council.

171. I myself am a retired journalist and can therefore appreciate the difficulties of men who are trying to inform the world about situations like the one at hand. Some of these men have been putting us in the dock, so to speak. I cannot, in the short time I am allowing myself, attend to every detail which the Press has been giving. All I want to say at the moment is this. It is not true that we have been partial to either party in the Congo. It is not true that our airports have been used for this or that purpose. What is true is this. We have allowed medical equipment to go through to those who have asked for it. And they are Congolese—Congolese who are refugees on our soil. One does not cease to be a Congolese when one is in Stanleyville. And that has been the Sudanese people's view throughout the difficulties which the Congo has had to face. I repeat: We are not partial to this party or that. We are very partial indeed to the Congolese as such.

elle a été écrite et qu'elle aurait dû être jugée irrecevable. Elle est rédigée en des termes si vagues, si équivoques et si faibles que de toute évidence elle ne peut servir de fondement à aucune accusation contre l'un des pays cités dans le document. Nous pouvons y lire par exemple que "des avions immatriculés en Algérie ont été observés au Soudan, près de la frontière congolaise" [S/6096]. Rien ne saurait être plus vague. Où ces avions ont-ils été observés? Dans quelle partie du Soudan? Dans quelle partie du Congo? Ont-ils traversé la frontière pour entrer au Congo? Que transportaient-ils? A mon avis, cette déclaration est sans aucune valeur; elle ne contient aucun élément que le Conseil doive prendre en considération.

168. Nous lisons également dans ce document: "De plus, le Gouvernement du Soudan a reconnu que l'on a procédé à certains envois aux rebelles sans l'accord du Gouvernement légitime du Congo." Je ne sais pas qui a reconnu cela, de quelle sorte de reconnaissance il s'agit, ni devant qui elle a été faite. Quels étaient ces envois? A qui étaient-ils faits? Rien ne saurait être plus vague. Nous lisons encore: "D'autres informations tendraient à prouver que les Gouvernements du Ghana et de la République arabe unie seraient étroitement mêlés à la fourniture d'assistance aux rebelles."

169. Je crois que les membres du Conseil savent fort bien quelles sont les sources d'information de M. Moïse Tshombé, le Premier Ministre du Congo (Léopoldville). C'est en se fondant sur de telles sources que M. Tshombé a dit que certains de ses compatriotes — ses opposants, je suppose — étaient morts; il a allégué pour preuve qu'il avait leurs passeports dans la poche. Mais, quelques mois plus tard, on a découvert que ces personnes, qu'il avait dites mortes, étaient bien en vie. J'espère que dans le cas présent les renseignements dont il dispose sont un peu plus solides que les autres informations qu'il a données au monde.

170. A ce stade, je voudrais simplement réserver le droit de ma délégation de prendre la parole, si nécessaire, sur toute plainte que M. Tshombé pourrait présenter devant ce Conseil.

171. Je suis moi-même ancien journaliste et je sais par conséquent combien il est difficile d'informer le monde à propos de situations comme celle-ci. Quelques-uns de ces hommes nous ont, pour ainsi dire, mis au banc des accusés. Le temps me manque pour m'arrêter à chaque détail que la presse a donné. Pour le moment, je ne tiens à dire qu'une chose. Il n'est pas vrai que nous ayons soutenu l'une ou l'autre des parties qui s'affrontent au Congo. Il n'est pas vrai que nos aéroports aient été utilisés à de telles fins. La vérité, la voici. Nous avons permis que du matériel médical parvienne à ceux qui l'avaient demandé. Il s'agit de Congolais — de Congolais réfugiés sur notre sol. On ne cesse pas d'être Congolais parce que l'on se trouve à Stanleyville. Telle a été l'opinion du peuple soudanais tout au long des crises que le Congo a connues. Je le répète, nous ne faisons pas preuve de partialité à l'égard de telle ou telle partie; notre partialité va aux Congolais en tant que tels.

172. And I would say one more thing. The Press reports are not sure of what they are trying to convey, because really and truly there is nothing special to convey. All that most of them could say is that "apparently"—and that is a word many of them use—our airports have been used for shipment of arms to the Congolese in Stanleyville. They are not sure—but I am: nothing of the sort has taken place. If it is interference to allow medical equipment to those within our borders who come and ask for it, who need it, who need food, who need clothes; if it is interference for my Government to do all that is possible to see to it that the public health is not affected by an influx of refugees on our borders—then I do not know the meaning of the word "interference".

173. I am sorry if there is a bit of passion in putting things in that way, but the Council will understand. We have been maligned. However, the cause is bigger than any personal sentiments. Tolerance is part of our creed. To us religion is a safe anchorage against doubt and mental conflict, an assurance of a better world to come—in short, a moral code.

174. We in Africa have faith in ourselves, in our potential and in our future. What we need at this moment is to have our trust in the United Nations reaffirmed and strengthened. The United Nations has played, and we hope will continue to play, a very important role in all phases of African development. It is precisely because of this that the United Nations, and in the present case its highest organ, the Security Council, should proclaim it loud and clear that unilateral actions by foreign Powers, and quite particularly by former colonial countries, are entirely out of place in the Africa of today and indeed in all parts of the world.

175. The Security Council should also indicate to whom it may concern that the practice of using foreign mercenaries against one's own people is an ugly vestige of an ugly past. The Security Council should also encourage and endorse efforts by the Organization of African Unity to persuade both sides in the Congo to enter into direct talks, man to man, aimed not at unconditional surrender of either of the parties to the conflict but at unifying the people of the Congo under a government which is representative of all the people and enjoying the confidence of a freely elected Parliament. We are confident that we can trust our eminent Secretary-General not to refuse his aid and assistance in bringing about such talks.

176. Now, at the risk of repeating the obvious, I should like to remind us all that the Organization of African Unity *ad hoc* Commission's solution to the problem at hand is the only solution. It is as follows: (a) the withdrawal of all mercenaries from the Congo forthwith; (b) the immediate stoppage of foreign military intervention in the Congo; (c) a cease-fire among all fighting parties; (d) the granting of a general

172. Et je voudrais ajouter une chose. La presse ne sait pas très bien ce qu'elle cherche à dire, parce qu'en réalité il n'y a rien de particulier à signaler. Tout ce que l'on a trouvé à dire, dans la plupart des articles, c'est que "apparemment" — et c'est un mot très employé — nos aéroports ont été utilisés pour l'envoi d'armes aux Congolais de Stanleyville. Les journalistes n'en sont pas certains — mais moi je le suis: rien de tel ne s'est produit. Si c'est une ingérence que de donner du matériel médical à ceux qui sont à l'intérieur de nos frontières et qui viennent le demander, qui en ont besoin, qui ont besoin de nourriture, qui ont besoin de vêtements; si c'est une ingérence de la part de mon gouvernement que de faire tout son possible pour veiller à ce que la santé publique ne soit pas compromise par un afflux de réfugiés à nos frontières, alors je ne connais pas le sens véritable du mot "ingérence".

173. Je m'excuse de mettre de la passion dans ce que je dis, mais le Conseil comprendra. Nous avons été calomniés. Cependant, la cause que nous défendons prime tout sentiment personnel. La tolérance fait partie de notre credo. Pour nous, la religion est un havre de sécurité contre le doute et le déchirement des consciences, la garantie d'un monde meilleur — bref, un code moral.

174. En Afrique, nous avons foi en nous-mêmes, en notre potentiel et en notre avenir. Ce dont nous avons besoin en ce moment, c'est de voir réaffirmer et renforcer notre confiance dans les Nations Unies. Les Nations Unies ont joué — et nous espérons qu'elles continueront de jouer — un rôle très important dans toutes les phases du développement de l'Afrique. C'est précisément pour cela que l'Organisation des Nations Unies et, dans le cas présent, son organe suprême, le Conseil de sécurité, devraient proclamer avec force que les actions unilatérales de puissances étrangères, et tout particulièrement des anciens pays coloniaux, sont entièrement déplacées dans l'Afrique d'aujourd'hui, et d'ailleurs dans toutes les parties du monde.

175. Le Conseil de sécurité devrait également faire savoir aux intéressés que le recours à des mercenaires étrangers pour lutter contre son propre peuple est un vestige honteux d'un passé honteux. Le Conseil de sécurité devrait aussi encourager et appuyer les efforts que fait l'Organisation de l'unité africaine pour persuader les deux parties en présence au Congo d'engager des pourparlers directs, d'homme à homme, non pas en vue d'une capitulation sans condition de l'une ou de l'autre partie, mais pour unifier la population congolaise sous un gouvernement qui représente le peuple entier et qui jouisse de la confiance d'un parlement librement élu. Nous savons que nous pouvons faire confiance à notre éminent Secrétaire général, qui ne refusera pas aide et assistance pour susciter de tels pourparlers.

176. Maintenant, au risque de répéter une chose évidente, j'aimerais rappeler que la solution préconisée par la Commission *ad hoc* de l'Organisation de l'unité africaine est la seule solution possible. La voici: a) retrait immédiat de tous les mercenaires du Congo; b) arrêt immédiat de l'intervention militaire étrangère au Congo; c) cessez-le-feu entre toutes les parties en conflit; d) octroi d'une amnistie générale à

amnesty to all involved during the recent events; (e) the sending of an OAU ad hoc Commission fact-finding party to the Congo (Leopoldville), the Congo (Brazzaville) and the Kingdom of Burundi; (f) the holding at an early date of a round-table conference of all Congolese leaders from all parties under the auspices of the Organization of African Unity; and (g) the holding of free elections throughout the Congo (Leopoldville) supervised by the Organization of African Unity.

177. The Congo problem is first a Congolese problem and in the second place an African problem. It can be solved only by the people of the Congo themselves with the help of their African brothers. Not the force of arms, not a sky-full of foreign paratroops, not hired killers are needed in the Congo, but the voice of reason, of conciliation, of honour—the voice of Africa.

178. The PRESIDENT (translated from Spanish): Having carried out the appropriate consultations, I have decided to adjourn the meeting now. The Council will reconvene at 10.30 a.m. tomorrow.

The meeting rose at 7.05 p.m.

tous ceux qui ont été mêlés aux récents événements; e) envoi par la Commission ad hoc de l'OUA d'un groupe d'enquête au Congo (Léopoldville), au Congo (Brazzaville) et au Royaume du Burundi; f) réunion, à brève échéance, d'une conférence de la table ronde à laquelle participeraient tous les dirigeants congolais de tous les partis, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, et g) élections libres dans l'ensemble du Congo (Léopoldville) sous la surveillance de l'Organisation de l'unité africaine.

177. Le problème du Congo est d'abord un problème congolais et ensuite un problème africain. Il ne peut être résolu que par le peuple congolais lui-même, avec l'aide de ses frères africains. Ce qu'il faut au Congo, ce n'est pas la force des armes, ni un ciel plein de parachutistes étrangers, ni des tueurs à gages, mais la voix de la raison, de la conciliation, de l'honneur — la voix de l'Afrique.

178. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Après avoir procédé aux consultations nécessaires, je me propose de lever maintenant la séance. Le Conseil se réunira de nouveau demain à 10 h 30.

La séance est levée à 19 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.